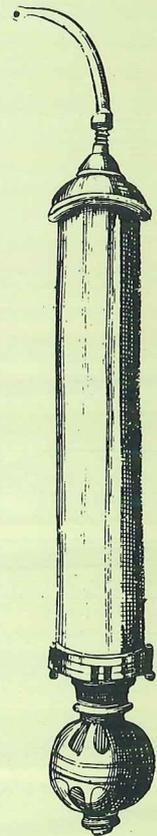
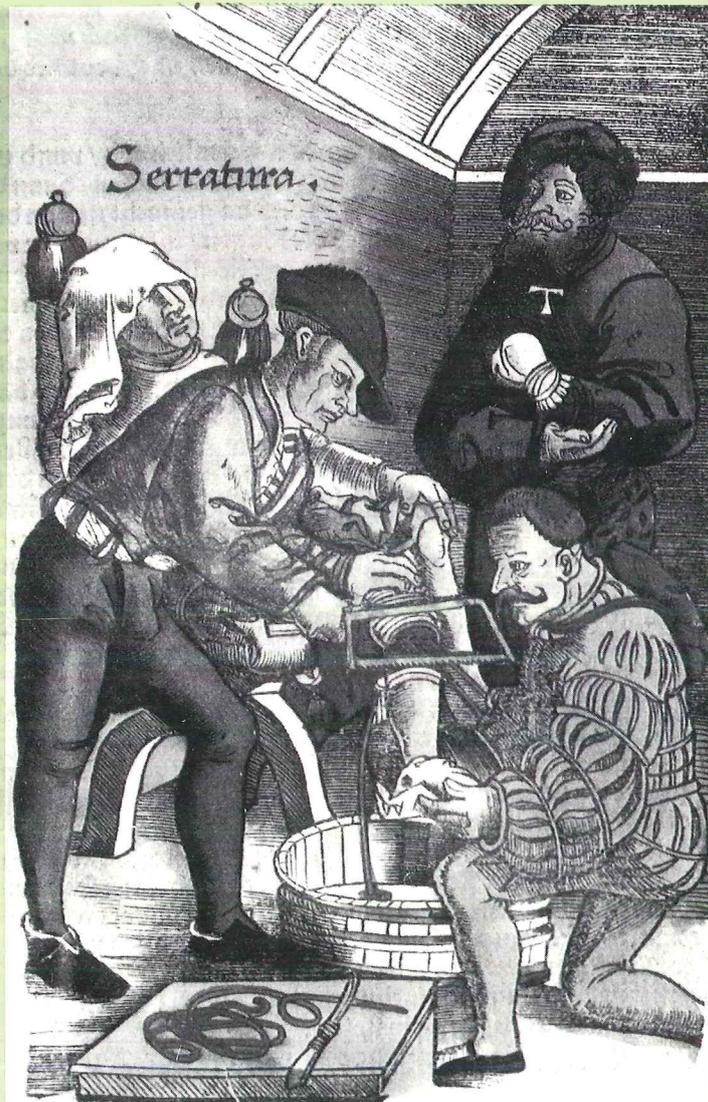


MAUX et REMÈDES

PRATIQUES MÉDICALES EN HAUTE-PROVENCE
DEPUIS LE MOYEN-AGE



EXPOSITION

ARCHIVES DEPARTEMENTALES
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

MAUX ET REMEDES

**PRATIQUES MEDICALES EN HAUTE-PROVENCE
DEPUIS LE MOYEN AGE**

CATALOGUE
DE L'EXPOSITION
DE NOVEMBRE 1992 A AVRIL 1993

DIGNE LES BAINS 1992

I - II L'EXERCICE DE LA MEDECINE SOUS L'ANCIEN REGIME

La médecine est restée longtemps inefficace malgré quelques progrès décisifs à partir du XVIIème siècle. Les traitements parviennent difficilement à enrayer une mortalité élevée. La médicalisation est en général peu répandue. Pourtant il existe en Haute-Provence un indéniable souci d'organisation sanitaire. Les communautés interviennent pour assurer aux meilleures conditions des soins médicaux aux habitants. Elles passent des contrats par devant notaire avec des médecins ou des chirurgiens qu'elles rémunèrent.

Ainsi, à titre d'exemple, au Brusquet, en 1705, les consuls offrent 48 livres de gages et une exemption de capitation à un chirurgien qui s'engage à ne faire payer aux patients que 5 sols par saignée ou par ventouse. Mais formation et compétence de ces médecins de villages laissent bien souvent à désirer au point de susciter des plaintes comme à Esparron-du-Verdon en 1734 où le contrat est rompu avec le chirurgien recruté par la communauté. La valeur professionnelle des praticiens était faible et les chirurgiens eux mêmes exerçaient en fait une bonne part de leur activité comme barbiers. En lisant l'inventaire après décès de Jean-André Gautier, chirurgien de Castellane, rédigé en 1698, on est frappé par le caractère dérisoire des instruments médicaux dont il dispose. La formation elle même se faisait le plus souvent par apprentissage et seule une minorité de médecins avait suivi les cours de faculté comme Louis Gal qui dispose en 1784 d'un certificat délivré à Montpellier pour les maladies osseuses.



- 1/ Inventaire après décès de Jean-André Gautier, chirurgien de Castellane en 1698 ; B 1111
- 2/ Reproduction d'une gravure représentant les soins du médecin au malade à la fin du XVIème s.
- 3/ Ordonnance au sujet de la perception d'une taxe en liaison avec l'exercice de la "chirurgie et barberie" en Provence,

- 4/ Arrêt du conseil du roi réglementant la distribution des remèdes, 1728 ; 1 Fi 1/1305
- 5/ Diplôme de maître chirurgien de Jean-François Michel délivré en 1788 ; 5 M 5
- 6/ Certificat attestant que Louis Gal des Mées a suivi les cours de maladie des os à Montpellier en 1784 ; 30 J 3
- 7/ Retrait par la communauté d'Esparron du Verdon de contrat (candou) au chirurgien Joseph Fouque dont se plaignent les malades, 1734 ; E 146/18
- 8/ Institution de Claude Royer docteur en médecine d'Avignon comme médecin de Reillanne aux gages annuels de 40 écus, 1588 ; E 215/6
- 9/ Jugement condamnant la communauté de Reillanne envers le sieur Val chirurgien de Manosque pour le règlement de gages, 1596 ; E 215/16
- 10/ Serment d'Hippocrate, extrait de la thèse d'un médecin bas-alpin du XIXème s.
- 11/ Appareil pour autoclystère en étain de la maison Fauveau à Paris, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 12/ Acte notarié par lequel maître Isaac médecin de Manosque promet à Raimon Saunier de soigner sa famille pendant quatre ans contre paiement en blé, 4 août 1310 ;
2 E 2821 f° 49
- 13/ Examen d'un cadavre par maître Bonafos chirurgien de Manosque, 25 septembre 1315 ; 2 E 3736 f° 23
- 14 - 15/ Matériel du laboratoire Comte à Digne :
- microscope Stassnie, Paris
 - Hematimètres
 - Gamme de dosage de nitrites
 - Etuve en cuivre
- Collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne

- 18/ Malette de soins de médecin, Collect. P. Romieu, Digne
- 19/ Buste de Pasteur en terre, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 20/ Portrait du Dr. Martin de Courbons chirurgien Major des hopitaux, huile sur toile, collect. Musée de Digne-Les-Bains
- 21/ Portrait du Dr. Charles Romieu, maire de Digne, fondateur du nouvel hôpital mis en service en 1904, photographie, Collect. Musée de Digne-Les-Bains



4 août 1310

ADAHP 2 E 2821 f° 49r°

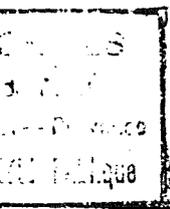
Maître Isaac, médecin de Manosque, promet à Raimon Saunerii de le soigner pendant quatre ans, lui ainsi que son épouse et ses enfants. En contrepartie, Raimon lui versera quatre setiers d'annone aux moissons, pendant la période où Isaac le soignera.

Publié : "Notes sur les médecins juifs en Provence au Moyen Age", *Revue des Etudes Juives*, 128(1969), 264.

RAIMUNDI SAUNERII ET MAGISTER YSAQUI JUDEI

[49r°] In nomine Domini, Amen. Anno Incarnationis ejusdem M° CCCX die IIII augusti, notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod magister Ysacus, phisicus de Manuasca, promisit et convenit per sollempnem stipulationem R[aimundo] Saunerii de eodem loco, presenti et stipulante, quod ipse bene et fideliter et legaliter juxta sui possibilitatem et artem phisice curabit in personam ipsius R[aimundi] et ejus uxoris et liberorum suorum, hinc ad IIII^{or} annos proximos continuos. Et dictus R[aimundus] Saunerii promisit per sollempnem stipulationem dicto magistro Ysaco, presenti et stipulante, dare et solvere, in singulis messibus durantibus dictis IIII^{or} annis, quatuor sestarios annone bone et recipiende ad mensuram Manuasce. Et ita fuit actum inter partes alioquin promiserunt sibi ad invicem resarcire et emmendare omnia et singula dampna, expensa et interesse que et quas ipsi facerent et sustinerent eundo, redeundo, stando, litigando, occasione pactorum predictorum non observando et quocumque alio modo de quibus expensis, dampnis et interesse ex pacto credere promisserunt solo, simplici verbo sine juramento et testibus et alia probatione. Pro quibus omnibus et singulis atendendis obligaverunt dicte partes sibi ad invicem omnia eorum bona habita et habenda. Et de predictis utraque pars peccit sibi fieri publicum instrumentum. Actum Manuasce in operatorio domini G[uillelmi] Fulconis jurisperiti. Testes : G[uil-





quatre Chaises Bois Blanc et Bois noyer, quatre
petites Chaises Bois noyer fort usées, trois petits —
sièges Bois noyer usés un lit sur des bancs de Bois
Blanc avec quatre rideaux D'estofe Blanches fort usées,
une pailasse et un matelas fort usés, une —
Cramailliere, une pincette, un gril, un croc fer
appelé Fioniere vulgerement parlant, une petite —
Cramailliere, un chéne, une Lampe, une soufflet
usés, un tableau petit représentant saint Jean Baptiste,
un autre tableau représentant la s^{te} vierge avec
l'oncle d'ad. feu gaudier, un autre tableau représentant
la s^{te} vierge, plus un coffre Bois Blanc ou noyer usé
troué, un Livre de raison contenant trois feuilles
écrites de chaque côté, plus un manteau de cordeilles
l'habit d'un Juste corps et haut de Chaussé de peau d'ad
feu gaudier, un autre haut de Chaussé de peau usé
deux perruques usées, deux manchons fort usés, un
Chapeau noir, une vergette, trois linges neufs,
pour servir a faire la barbe, deux cravates, quatre
saes de Boille usés, cinq napes, deux tres serviettes
six chemises, une chemise de Boille sans manches,
dix huit assiettes d'étain, et deux autres assiettes aussi
d'étain crues, six plats d'étain, deux ecuelles d'étain,
une aiguiere d'étain sans Commerce, trois Cuilliers —
d'étain, un Chandellier d'étain rompu une petite
seringue d'étain pour les injections, un escriboire
de corne une troupe ou il y avoit six rats et



ARRÊT DU CONSEIL D'ESTAT DU ROY,

Qui deffend à toutes sortes de Personnes de distribuer des Remedes,
Specifiques & autres, sans en avoir obtenu de nouvelles Permissions.

Du troisième Juillet 1722.

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ESTAT.

LE ROY s'étant fait représenter en son Conseil les Edits, Declarations & Reglemens rendus au sujet de la Chirurgie; Et Sa Majesté étant informée que plusieurs Particuliers, sans qualité, distribuent dans la Ville & Fauxbourgs de Paris des Remedes pretendus spécifiques, dont il peut resulter des inconveniens d'autant plus dangereux, que ces Particuliers, sans consulter les Medecins ni aucunes personnes de l'Art, dispensent ces Remedes au hazard & à des Malades de tout âge & de tout sexe. Et comme il est à propos de s'assurer des bons Remedes, en proscrivant ceux qui peuvent devenir préjudiciables: SA MAJESTE' ESTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne que les Statuts & Reglemens concernant la Chirurgie, seront executez selon leur forme & teneur: Veut Sa Majesté que toutes personnes sans exception qui ont cy-devant obtenu des Brevets, Permissions & Privileges pour la distribution des Remedes Specifiques & autres, quels qu'ils puissent être, soient tenus de les rapporter ou envoyer dans deux mois à compter du jour de la publication du present Arrêt, au Sr Lieutenant General de Police de Paris; pour, après l'examen fait desdits Brevets, Permissions & Privileges, ensemble des Remedes dont ils autorisent la distribution, être par Sa Majesté statué ce qu'il appartiendra, tant pour la confirmation que pour la révocation desdits Brevets, Permissions & Privileges, s'il y étoit. Fait Sa Majesté très-expresses deffenses à tous ceux qui ne les auront point rapportez ou envoyez dans le tems de deux mois, de distribuer aucuns Remedes en vertu desdits Brevets, Permissions & Privileges, à peine de cinq cens livres d'amende. Enjoint Sa Majesté audit Sr Lieutenant General de Police de Paris, de tenir la main à l'execution du present Arrêt, qui sera imprimé, lû, publié & affiché dans les endroits accoutumez, à ce que personne n'en ignore. Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le trois Juillet mil sept cens vingt-huit. Signé, PHELYPEXUS



III REMEDES ET PRATIQUES MEDICALES SOUS L'ANCIEN REGIME

Malgré quelques avancées, l'efficacité de la lutte contre les maladies reste fort mince au XVIème siècle et il n'est pas surprenant dans ces conditions que le notaire de Digne Bernardin Hermitte recopie en 1583 pour son usage personnel des recettes contre les maladies telles que les fièvres ou la rage datant de 1449 et qui ne sont en fait que des invocations à caractère religieux.

Jusqu'au XVIIIème siècle, la thérapeutique médicale reste très proche de celle du Moyen Age : la saignée, la purge et les ventouses forment la base des traitements. A partir de 1532, la publication de l'invention de la seringue à clystère par le médecin italien Marco Gatteneria donne à cette forme de médication une vogue que nous confirment maints documents tel le mémoire des soins fournis au sieur de Saint Etienne en 1740.

A ces quatre "évacuants des humeurs peccantes" s'ajoute une abondante pharmacopée, surtout à base de plantes, et administrée sous des formes très variées notamment en potions.

Parmi les plantes médicinales nouvelles apparues en Europe au XVIIème s., le quinquina importé du Pérou en 1632, s'est révélé un moyen efficace de lutter contre les fièvres ce qui explique la publicité qui lui est faite par le Comte de Grignan en Provence dans une circulaire imprimée de 1684.

En réalité on s'en remettait le plus souvent à de vieilles médications et des pratiques superstitieuses transmises par la tradition familiale et une lettre du Comte Fortia de Piles, seigneur de Peyruis, montre encore, en 1825, à quel point on est méfiant à l'égard du corps médical. Faisant allusion aux moqueries de Molière il écrit : "ce grand homme est resté fort au dessous de la vérité"



22/ Fragment de traité de médecine sur parchemin de la fin du moyen âge concernant la peau (provient d'une reliure de minutes notariales) ; 1 J 31

- 23/ Invocations à caractère religieux pour guérir les maladies en 1449, copiées par Bernardin Hermitte, notaire de Digne en 1583 ; 2 E 14 496
- 24/ Remède contre le scorbut prescrit par Lazerme de Montpellier en 1749 à Joseph Esmenjaud, notaire de Barcelonnette, 26 J 29
- 25/ Mémoire imprimé sur l'usage du tartre émétique en 1720, A 10
- 26 - 27/ Mémoires des soins et remèdes fournis au sieur de Saint Etienne par son médecin en 1740 et 1741 ; 32 J 106
- 28/ Remèdes contre la rage copiés par le curé de la paroisse de Saint-Pons à Seyne en 1764 ; 1 Mi 2/65
- 29/ Lettre du Comte Fortia de Piles du 18 septembre 1825 qui se plaint des médecins et estime à propos des pièces de Molière que "ce grand homme était resté fort au dessous de la vérité" ; 1 J 3
- 30/ Copie d'une gravure de 1540 montrant les points de saignée
- 31/ Lettre d'Honoré Jaubert à Jean-Baptiste Esmenjaud, négociant à Barcelonnette évoquant une grave maladie et cinq saignées, 3 février 1742 ; 26 J 5
- 32/ Copie d'une gravure "Argan et M. Purgon", caricature de Granville (1803-1847) pour le malade imaginaire
- 33/ Copie d'une gravure "l'administration du clysthère", XVIIIème s.
- 34/ Mémoire des soins prodigués à l'abbé de Beaucause en 1700 ; 28 J 6
- 35/ Lettre adressée à Pierre Boyer de Thorame-Haute évoquant les soins pour lutter contre une "fluxion sur les yeux", 27 août 1697 ; 1 J 7

36/ Recette du "vinaigre des quatre voleurs", XVIIIème s.

37/ Lettre imprimée du comte de Grignan sur la manière de
se servir du quina pour la guérison des fièvres, 1684
1 Fi 1/816





*MEMOIRE DE LA MANIERE DONT
on s'est servi en 1720. du Tarire Emetique.*

IL faut le donner dès qu'on connoît qu'une personne est attaquée du mal contagieux, à quelque heure que ce soit.

La dose se donne suivant l'âge des personnes. Aux jeunes gens depuis six jusqu'à dix ans, trois à quatre grains. A ceux de dix jusqu'à vingt, cinq grains. Et ceux de vingt jusqu'à cinquante & au delà, six à sept grains, suivant l'âge & le temperament. Il fait son effet en trois quarts d'heure ou une heure au plus. Dès qu'il fait son effet, il faut donner au malade bien à boire de l'eau tiède autant de verres qu'il en pourra supporter, deux heures après un bon bouillon fait avec du seul mouton, & y mettre dedans, suivant l'âge, dix, quinze ou vingt grains de poudre de vipere, & continuer de donner des bouillons bien degraissez de quatre en quatre heures. Si sur le soir le malade n'est pas bien venu du ventre, il faut lui faire donner un lavement fait avec une décoction émoliante, comme Mauve, Guimauve, Parietaire, feuille de Violette, une petite poignée de son; dans la collature y dissoudre une once de Catholicon *pro ore* ou composé, quatre onces de mil rosat & une dragme de sel de prunel.

S'il arrivoit que le malade eut une espece de tenebme, ce qui arrive souvent dans ces sortes de maladies, il lui faut faire un autre lavement détensif, qui se fait avec un bouillon de tête de mouton, ou avec une poi-

Memoire Pour Mr Labbe de la
bonne course malade chez un aubert pretre.

Du 19. iun 1700 un laxement localif.	
rappechant Comp - - - - -	tt 15/
plus deux poon diaphoretique et a	
le soir et matin - - - - -	2 tt 10/
Du 20. 1er poon diaphoretique reiteré	
Comedelul - - - - -	2 tt 10/
Du 21. 1er poon diaphoret. reiteré	2 tt 10/
Du 22. 1er poon diaph. reiteré	2 tt 10/
Du 23 son distaire reiteré Comedelul -	tt 15/
plus 1er poon diaph. reiteré Comedelul -	2 tt 15/
plus trois onces Syrop niola pour en user -	tt 15/
Du 24. son distaire reiteré Comedelul -	tt 15/
plus 1er poon diaph reiteré Comedelul -	2 tt 10/
plus son distaire reiteré le soir - - -	tt 15/
Du 25. 1er poon diaph reiteré - - -	2 tt 10/
plus son distaire reiteré Comedelul -	tt 15/
Du 26. 1er poon diaph. reiteré Comedelul	
le soir et matin - - - - -	2 tt 10/
Du 27. une emulsion hypnotique Comp.	
et reiteré le soir - - - - -	2 tt 10/
	<hr/>
	27 tt 4/

NÉVROSTHÉLINE
GLYCOLLE
FREYSSINGE



M Gros

LA BONNE VIEILLE CLINIQUE

IV REGLEMENTATION DE LA MEDECINE

Les lois de ventôse et germinal an XI (1802) marquent le début d'une organisation de la médecine permettant d'assurer plus efficacement la lutte contre le charlatanisme avec une plus grande exigence en matière de formation. Deux niveaux de qualification furent ainsi institués : celui d'officier de santé avec un simple examen devant un jury départemental et celui de docteur en médecine. Les officiers de santé, nombreux dans les campagnes, n'offraient en fait qu'une médecine au rabais tant les jurys départementaux se montraient laxistes. Dès le Second Empire ces jurys furent supprimés et la formation fut confiée aux facultés et aux écoles de médecine ce qui amena l'extinction de ce corps à la fin du siècle (en 1898 le département compte 36 médecins et 9 officiers de santé). En définitive les campagnes à habitat dispersé manquaient de soins malgré le souci de l'administration d'intervenir en faveur des plus démunis. A partir de 1805 on avait institué des médecins des épidémies dans chaque arrondissement pour donner des soins gratuits aux indigents. Bureaux de bienfaisance et hospices jouaient un rôle important de mission charitable. Amorcée sous le Second Empire, l'assistance médicale gratuite fut généralisée par la loi de 1893. Pourtant entre la clientèle plutôt aisée de la médecine libérale et la population assistée se situaient des couches sociales nombreuses. Celles-ci favorisèrent le développement du mouvement mutualiste qui devait aboutir à l'assurance sociale.



- 38/ Liste imprimée des médecins et chirurgiens des Basses-Alpes établie en application de la loi du 19 ventôse an XI ; 1 Fi 2/666
- 39/ Avis du préfet sur l'organisation de l'examen départemental d'officier de santé, pharmacien, sage-femme et herboriste 28 pluviôse an XII ; 1 Fi 2/1434
- 40/ Rapport du sous-préfet de Sisteron sur la qualité du personnel de santé en 1829 ; 5 M 1

- 41/ Titre de reception d'officier de santé de Marc Sicard de Barcelonnette en 1845 ; 5 M 6
- 42/ Tableau de la situation des médecins et officiers de santé de l'arrondissement de Castellane en 1845 ;
5 M 1
- 43/ Statistique du personnel médical des Basses-Alpes en 1898 ; 5 M 5
- 44 - 46/ Lettre du doyen de l'école de médecine de Grenoble dénonçant le charlatanisme en réponse à un courrier d'un prêtre de Saumane se disant officier de santé et rapport du sous-préfet de Forcalquier, 1822 ; 5 M 6
- 47/ Reproduction d'une gravure "Le médecin charlatan"
- 48/ Pétition des maires de Mariaud, Beaujeu et Prads en faveur d'Anselme Roux qui pratique l'exercice illégal de la médecine en 1840 ; 5 M 6
- 49/ Procès verbal d'information judiciaire faisant état de l'emploi de remèdes traditionnels sans recours au médecin, 1884 ; 3 U 2/301



AVIS.

LE PRÉFET

DU DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES.

PRÉVIENT toutes les personnes qui se destinent à embrasser la profession d'Officier de santé, de Pharmacien, de Sage-femme et d'Herboriste; et qui désirent se présenter cette année aux examens du Jury du Département, qui doivent commencer au mois de prairial, de faire connaître leur vœu à cet égard, avant le 30 ventôse prochain, terme de rigueur.

Fait à Digne, à l'Hôtel de la Préfecture, le 20
viôse, an 12 de la République française.



Le Préfet, ALEX. LAMETH.

A Digne, chez GUICHARD, Imprimeur de la Préfecture.

ALPES (BASSES-)

ARRONDISSEMENTS et CANTONS	NOMBRE DES COMMUNES par canton.	POPULATION (Recensement de 1896.)	N O M B R E											HERBORISTES	RÉPARTITION PAR COMMUNES des DOCTEURS EN MÉDECINE (D), OFFICIERS DE SANTÉ (O) ET PHARMACIENS (P)
			des MÉDECINS		des DENTISTES			des SAGRS-FEMMÉS			des PHARMACIENS				
			Doc- teurs en mé- decine	Offi- ciers de santé.	diplômés.	patentés.	TOTAL	de 1 ^{re} classe.	de 2 ^e classe.	TOTAL	de 1 ^{re} classe.	de 2 ^e classe.	TOTAL		
DIGNE															
Digne.....	18	10.791	4	»	»	1	1	3	»	3	1	2	3	»	Digne D 4; P 3.
Barrême.....	8	2.595	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Barrême D 1.
Javie (la).....	10	2.292	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Javie (la) O 1.
Mées (les).....	8	5.749	3	1	»	»	»	1	1	2	»	2	2	»	Oraison D 1; P 1. — Mées (les) D 1; P 1.
Mézel.....	11	2.664	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	Mézel O 1
Moustiers-Ste-Marie.	5	2.206	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	
Riez.....	11	5.725	2	1	»	»	»	1	1	2	1	1	2	»	Riez D 2; P 2. — Puimoisson O 1.
Seyne.....	8	3.871	2	»	»	»	»	»	1	1	»	1	1	»	Seyne D 2; P 1.
Valensole.....	4	4.452	2	1	»	»	»	2	»	2	»	1	1	»	Valensole D 2; P 1. — Gréoux O 1.
BARCELONNETTE															
Barcelonnette.....	9	7.415	1	1	»	»	»	2	»	2	»	2	2	»	Barcelonnette D 1; O 1; P 2.
Allos.....	1	932	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Allo O 1.
Lauzet (le).....	7	3.802	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	
Saint-Paul.....	3	1.983	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Saint-Paul D 1; O 1.
CASTELLANE															
Castellane.....	14	3.986	1	»	»	»	»	1	»	1	»	1	1	»	Castellane D 1; P 1.
Annot.....	7	3.561	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Colmars.....	5	2.643	1	1	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	Colmars D 1. — Thorame-Haute O 1.
Entrevaux.....	9	2.664	2	»	»	»	»	1	»	1	»	1	1	»	Sausses D 1. — Entrevaux D 1; P 1.
Saint-André-de-Méouilles.	9	1.995	»	»	»	»	»	2	»	2	»	»	»	»	
Senez.....	4	1.299	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
FORCALQUIER															
Forcalquier.....	10	8.009	3	»	»	»	»	2	1	3	1	2	3	»	Forcalquier D 2; P 2. — Mane D 1; P 1.
Banon.....	11	4.321	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Banon D 1. — Simiane D 2.
Manosque.....	6	7.912	3	»	»	1	1	2	»	2	»	3	3	»	Manosque D 3; P 3.
Peyruis.....	5	1.988	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Reillanne.....	10	3.994	1	»	»	»	»	1	1	2	»	»	»	»	Reillanne D 1.
Saint-Étienne.....	8	2.844	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Saint-Étienne D 1.
SISTERON															
Sisteron.....	8	6.089	»	»	»	»	»	2	»	2	»	1	3	»	Sisteron D 4; P 3.
Motte (la).....	13	3.687	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Noyers-sur-Jabron...	7	2.587	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Turriers.....	11	2.428	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»	
Volonne.....	10	3.658	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Volonne D 1.
TOTAUX.....	250	118.142	36	9	»	2	2	24	6	30	4	18	22	»	

ARRONDISSEMENT
de
l'École de Médecine
DE MONTPELLIER.



JURY MÉDICAL
DU DÉPARTEMENT
des B^{ches} du Rhône

TITRE DE RÉCEPTION D'OFFICIER DE SANTÉ.

Nous soussignés composant le Jury médical du département des B^{ches} du Rhône en exécution de la loi du 19 ventose an XI (10 mars 1803), certifions que le Sieur *Sicard, Marc, constantin* âgé de *38 ans* natif de *Barcelonnette* département de *B^{ches} Alpes* après nous avoir exhibé la preuve de *19* années d'étude

a subi, conformément à l'article XVII de la loi précitée, les examens ordonnés, savoir :
Le premier, le *9 octobre* sur l'anatomie ;
Le second, le *10 - - - -* sur les éléments de la médecine ;
Le troisième, le *10 - - - -* sur la chirurgie et les connaissances les plus usuelles de la pharmacie.

Dans lesquels examens, qui ont été soutenus publiquement, le Sieur *Sicard Marc Constantin* ayant fait preuve de capacité, nous le déclarons pourvu des connaissances suffisantes pour exercer les fonctions d'OFFICIER DE SANTÉ, et, à cet effet, nous lui délivrons le présent titre. —

A *Marseille* ce *10 octobre 1845*.

J. Bouisson

Commissaire de la Faculté de Médecine de Montpellier,
Président du Jury.

J. Peyronnet
Membre du Jury.

J. W...
Membre du Jury.

Vu et visé par Nous Doyen de la Faculté de Médecine de Montpellier, en exécution de l'art. XI du décret du 17 février 1809.
Montpellier, le *29 8* 184*5*



Vu par Nous Recteur de l'Académie de Montpellier, *ab/aut*
Montpellier, le *30 octobre* 184*5*



V LAUTARET ET LES BAINS DE DIGNE
ITARD, MEDECIN DES SOURDS-MUETS

Parmi les grandes figures de la médecine dans le département des Basses-Alpes nous évoquons ici Lautaret, qui a publié la première étude sur le thermalisme à Digne en 1620 et Itard qui, à l'aube du XIXème s., est une personnalité reconnue pour la qualité de ses travaux sur les sourds-muets.

Si le recours aux eaux minérales comme moyen thérapeutique est attesté depuis l'époque romaine, Lautaret est le premier à avoir consacré au thermalisme dignois une importante étude publiée en 1620 sous le titre "les merveilles des bains naturels et estuves naturelles de Digne, théorie et pratique".

Au XVIIIème s., Digne connaissait une fréquentation régulière des militaires qui y venaient en cure. Après la vente de l'établissement par la commune en 1791, l'activité s'est trouvée réduite ; pourtant les nombreux ex votos, cannes, béquilles laissés par les patients dans la chapelle Saint Gilles des bains au XIXème s. prouvent l'intérêt que la population locale continuait de porter aux eaux thermales de Digne. Depuis 1975, le renouveau du thermalisme a été spectaculaire dans le chef lieu du département.

Jean-Marc-Gaspard Itard est né à Oraison en 1774. Nommé médecin de l'Institut des sourds-muets en 1800, il s'acquit par ses travaux dans cet établissement, une réputation européenne. Les expériences qu'il fit sur un jeune sourd-muet connu sous le nom de Sauvage de l'Aveyron en 1799 eurent un grand retentissement. Les cinq années qu'il consacra à sa rééducation intensive font de lui l'un des précurseurs dans le domaine de la rééducation des enfants handicapés mentaux et de la psychopédagogie.



50/ Acte notarié du 11 janvier 1435 concernant l'hospital
de Notre Dame de Consolation des bains de Digne ;
2 E 16293 f° 169 v°

- 51/ "Les merveilles des bains naturels et des estuves naturelles de la ville de Digne en Provence avec un traite de leurs serpents sans venin" par le docteur Lautaret de Digne, Aix, 1620, 151 p. imp., C 326.
- 52/ Expertise médicale du docteur Lautaret effectuée à Champtercier sur un malade susceptible d'avoir été victime d'une maladie contagieuse , 16 janvier 1650
- 53/ Gravure des bains de Digne, début XIXème s. ; 5 Fi 49
- 54/ Canne ex-voto déposée dans la chapelle Saint Gilles des bains de Digne en 1927 par M.me Teissier de Barcelonnette pour guérison après une cure ; Collect. Musée départ. d'Art Religieux, Digne
- 55/ Portrait de Jean-Marc-Gaspard Itard originaire d'Oraison par Clara Nargeot ; 5 Fi 28
- 56/ "De l'éducation d'un homme sauvage ou premiers développements physiques et moraux du jeune sauvage de l'Aveyron" par Itard, Paris, an X (1801), 100 p. impr. ; 8 J 69
- 57/ Procuration établie par Itard en 1808 à l'occasion du décès de son père à Oraison ; 1 J 81
- 58/ Traité des maladies de l'oreille et de l'audition par Itard, 2 tomes, Paris, 1821, avec illustrations
- 59/ Photographie d'appareils accoustiques conçus par Itard conservés au musée d'histoire de la médecine à Paris





ARCHIVES
DES
BASSES-ALPES

D^r ITARD.

Nous David de Lantaret Docteur en Medecine &
Louis Ochout maître Chirurgien de la ville de Orign
Commis a la vste des habitants du lieu de Champsternier
par deliberation du Bureau de sante de lad ville
affanté le 14 Janvier 1650 en consequence d'une
exposition faite par quelqueux deuz qui fist porté
a la porte de lad ville Sa dit que depuis environ
le dixiesme jour du courant il seroit mort valsoeur
Sexenaire qui se plaignoit de douleurs de coste sur
le sein avec crachats sanglents & toux & difficulté
de respirer, & que ce bre pas avoit esté precedé
par le decz de deux femmes peu de jours auparavant
atteintes de pareilles maladies, & que depuis lors

VI - VII LA PHARMACIE

Jusqu'au XIXème s., il y avait peu d'apothicaires dans la région malgré l'usage répandu de nombreux remèdes à base de plantes, sirops, potions, tisanes, baumes...

En fait, médecins et chirurgiens en confectionnaient et les distribuaient eux mêmes aux malades. Ainsi une statistique de 1812 ne mentionne que deux pharmacies dans l'arrondissement de Barcelonnette "mais les médecins et chirurgiens des communes se fournissent eux mêmes des drogues ordinaires."

l'"apothicairerie" se confondait souvent avec un commerce plus général ; épiceries et drogueries de villages offraient fréquemment des produits relevant de la pharmacie.

Le XIXème siècle marque un tournant tant par la reconstruction d'une pharmacopée rationnelle entreprise par divers chimistes et le physiologiste Magendie que par une organisation de la profession de pharmacien qui vise à une meilleure formation et à une plus grande rigueur dans la gestion et la distribution des médicaments.

Pourtant les habitudes anciennes resteront longtemps vivaces en milieu rural et les procédures pour exercice illégal de la pharmacie sont encore nombreuses à la fin du XIXème siècle.

La grande révolution en matière de médicaments est l'apparition des antibiotiques qui bouleverse le pronostic des infections au milieu du XXème siècle. Etudiée à partir de 1928 par Fleming, la pénicilline qui fait figure de produit miracle est commercialisée à partir de 1941. Rapidement les antibiotiques se multiplient et déterminent une baisse spectaculaire de la mortalité par infection entre 1945 et 1960 tandis que les laboratoires pharmaceutiques offrent de plus en plus de spécialités d'une grande efficacité.



- 62/ Arrêté préfectoral imprimé concernant la réglementation de la vente des substances vénéneuses, avril 1808 ;
1 Fi 2/1506
- 63/ Publicité pour la "méthode du frère Eloi", s.d (vers 1900)
18 J 167
- 64/ Inventaire du matériel de la pharmacie de l'hôpital de Sisteron en 1806 ; 32 J 178
- 65/ Titre de réception de pharmacien de Benoit Figuières de Manosque en 1839 ; 5 M 6
- 66/ Publicité pour un laxatif publiée dans le "Médecin Bas-Alpin" en 1951 ; Pér 22
- 67/ Facture à entête de la pharmacie Grimaud à Sisteron en 1842 ; 32 J 178
- 68/ Procès-verbal de vérification de la pharmacie Léon à Entrevaux en 1844 ; 3 U 5/269
- 69/ Avis de l'académie de médecine sur un remède jugé dangereux réalisé par la veuve Roche de Saint-Vincent en 1854 ;
5 M 1
- 70/ Lettre du ministre de l'intérieur faisant état des "troupes de charlatans qui parcourent de nouveau le département en vendant sur les places publiques des préparations médicamenteuses", 1852 ; 5 M 7
- 71/ Prospectus publicitaire d'un herboriste ambulante ;
3 U 1/469
- 72/ Procès verbal de gendarmerie constatant la vente illégale de pharmacie chez un épicier-droguiste d'Annot en 1898 ;
3 U 5/344
- 73/ Almanach publicitaire des pillules Pink "tonique des nerfs" en 1909 ; 18 J 167

- 74/ Coffret à pharmacie antérieur à 1900 avec boîtes et flacons de médicaments ayant appartenu à Casimir Pinatel (1855-1943) de Dabisse (commune des Mées), collection privée. Le plus ancien médicament conservé dans cette pharmacie est un flacon de glycérine anglaise iodée antérieure à 1903, date de cessation d'activité d'Eugène Planchud, pharmacien à Forcalquier
- 75/ Moules à suppositoires ; collect. Perrin-Gouron, Digne et Lombard, Volonne
- 76/ Presse bouchon et série de flacons et boîtes de médicaments collect. Lombard, Volonne; P. Romieu, Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 77/ Pot à pharmacie en faïence pour des pillules d'agaric Collect. musée de Digne-Les-Bains
- 78/ Cataplasme et ingrédients de fabrication, Collect. P. Goffi, Digne
- 79/ Publicités et catalogues de produits pharmaceutiques, vers 1900
- 80/ Communication du docteur Trabuc des Mées sur la chlorose des filles à la puberté en 1818, verre et clous rouillés servant au traitement, 8 J 113



Etat ou Bordereau Du Montant Des Meubles et ustenciles pour
 L'etablissement de la Pharmacie dans l'Hopital de Sisteron.

Pour une paire Balance en Cuivre	24 ⁵ ..
pour un trebuchet dans la Bate	6 ..
pour une grande Bassine de Cuivre étamée et la forme de Cult de poule	36 ..
pour une Moyenne Bassine de Cuivre Rouge sans être étamée	24 ..
pour une petite idem	12 ..
pour une table longue	24 ..
pour trois Louis de Sarge	27 ..
pour un petit mortier de Cuivre	10 ..
pour quatre Spatules d'Esfer	4 ..
pour deux tamis de Crin	18 ..
pour deux tamis de Sarge	16 ..
pour un autre idem à couvercle et à fond	9 ..
pour un Mortier de Verre	9 ..
pour un Entonnoir de Verre	2 ..
pour cinquante Bouteilles de Verre de deux livres	20 ..
pour vingt cinq Bouteilles idem d'une Livre	7-50 ..
pour cinquante phioles de Verre	5 ..

Total Du Montant des dits meubles et ustenciles

255⁵ 50

Certifié véritable le présent Etat ou Bordereau des meubles et ustenciles pour monter
 la Pharmacie par Nous administrateurs de l'Hopital de Sisteron soussignés
 fait à Sisteron le deux février l'an mil huit cent dix sept.

Brisley d'His pour Rous Laviey

PHARMACIE



De GRIMAUD

RUE SONNERIE

A SISTERON.

Journal de l'apospice civil de Sisteron

Date	Description	Quantité	Prix
1842.	1 ^o Sulfate de quinine 20 centigrammes		40
octobre.	2 ^o Sulfate de quinine 30 centigrammes		60
	3 ^o Sulfate de quinine 60 centigrammes	1	20
	une boîte de pilule avec le sublimé corrosif		75
	4 ^o Sangsue 25 vingt cinq	3	75
	5 ^o onguent Mercuriel double 125 grammes	2	
	Sangsue 40 quarante	6	
	huile de foie de morue 125 grammes et de l'acide	8	30
	une petite boîte de pilule de Sedillot		80
	Poudre de Dover deux Decigrammes		30
	7 ^o miel de Mercuriale 30 grammes et la fiote		25
	Poudre de Dover deux Decigrammes		30
	8 ^o Sangsue vingt	3	
	Somme de poudre de mercure 30 grammes		60
	Poudre de Dover deux Decigrammes		30
	9 ^o miel de mercuriale 45 gr une plaque de plomb.		45
	10 ^o huile douce de ricin 65 grammes	1	80
	Miel de Mercuriale 30 grammes.		15
	farine de riz un kilogramme	1	20
	11 ^o Sulfate de quinine 40 centigrammes		80
	Sangsue vingt cinq	3	75
	Poudre de Dover deux Decigrammes		30
	12 ^o Sulfate de quinine 60 centigrammes	1	20
	Sangsue vingt cinq	3	75
	14 ^o miel de Mercuriale 30 grammes		15
	15, 17, 18 Sulfure de potasse diquide 32 gr chaque jour		60
	19 ^o Sangsue quarante	6	
	huile douce de ricin 65 grammes	1	80
	25 ^o huile douce de ricin 65 grammes	1	80
			49 00

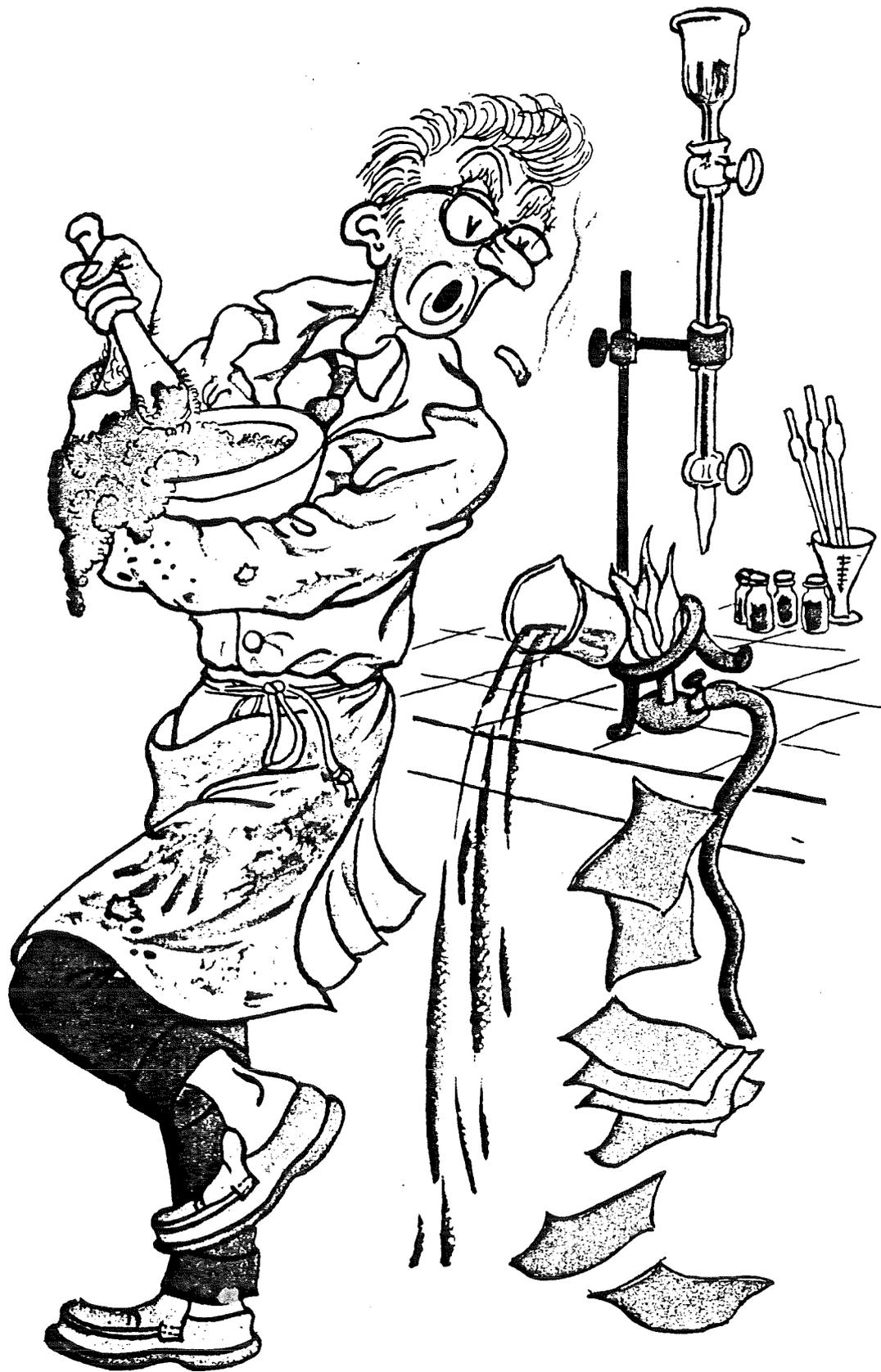
PILULES PINK



REGENERATEUR

DU SANG

TONIQUE DES NERFS



LE PHARMACIEN ET SA DEVISE - " In his tribus versantur "

M.G.O.

VIII L'HOSPICE

Les hôpitaux dont disposaient de nombreuses localités rurales particulièrement en Provence sous l'Ancien Régime (ainsi à Reillanne) soignaient en fait beaucoup plus les âmes que les corps. Ils jouaient un rôle essentiel de réconfort, offrant aux miséreux asile et aliments à défaut de soins médicaux très poussés. Ce n'est qu'au XVIIIème siècle que se sont multipliés les projets de réforme de ces hôpitaux très critiqués comme facteur de contagion et peu propices aux soins, la conviction étant qu'il fallait assister mendiants et vagabonds à domicile par les bureaux de charité et réserver les hopitaux aux malades. C'est l'époque de la construction de la Charité à Digne (actuelle mairie). L'évolution sera en fait très longue à se dessiner notamment à Digne où le vieil hopital Saint Jacques (actuel musée) laisse toujours "beaucoup à désirer" selon l'inspecteur général de la santé venu en 1893 et ne dispose alors ni de maternité ni de service de chirurgie.



- 81/ Acte de donation de ses biens par Durand Cogorde de Riez en faveur de l'hôpital, le 31 mars 1411, parchemin ; E 196/203
- 82/ Reproduction d'une peinture représentant une salle d'hôpital à la fin du XIVème s.
- 83 - 84/ Statistiques hospitalières des années 1861-1862 à Digne ; 17 J 65
- 85/ Etat des indigents, infirmes et malades de l'hospice de Sisteron en 1840 et 1841 ; 32 J 129
- 86/ Lettre des administrateurs de l'hospice de Digne au sujet de l'admission d'une personne du Var, 19 avril 1813, archives municipales de Digne ; 3 M 1

- 87 - 88/ Cahier des charges et plan d'établissement de cabinets d'aisance et salles de bains à l'hospice de Sisteron, 1903 ; 32 J 153
- 89/ Rapport d'inspection de l'hospice de Digne en 1893 mentionnant de graves déficiences dans la tenue de l'établissement 1 X 36
- 90/ Reproduction d'une carte postale montrant l'ancien hopital Saint-Jacques de Digne, devenu musée ; 2 Fi 1/586



Digne, le 19 avril 1813.

Monsieur le maire

M^{lle} Magdelaine (Évêque) a été admise à l'hopital par
votre ordre depuis le 14. Elle venoit de la Cadere, Dept. du
var & elle alloit à Nibis, hautes alpes, sa patrie. L'hopital
lui a fourni ainsi que c'est l'usage, la subsistance, il est
indispensable de la faire traduire chez elle, de commune
en commune, comme elle est arrivée. nous vous prions donc
de lui faire donner une monture. obligé par la quantité
de malades qui sont actuellement à l'hopital, de refuser les
habitans, il seroit contre les regles d'y laisser un étranger.
Nous avons l'honneur de vous saluer avec la considération

La plus distinguée.

Guarini - de Ville

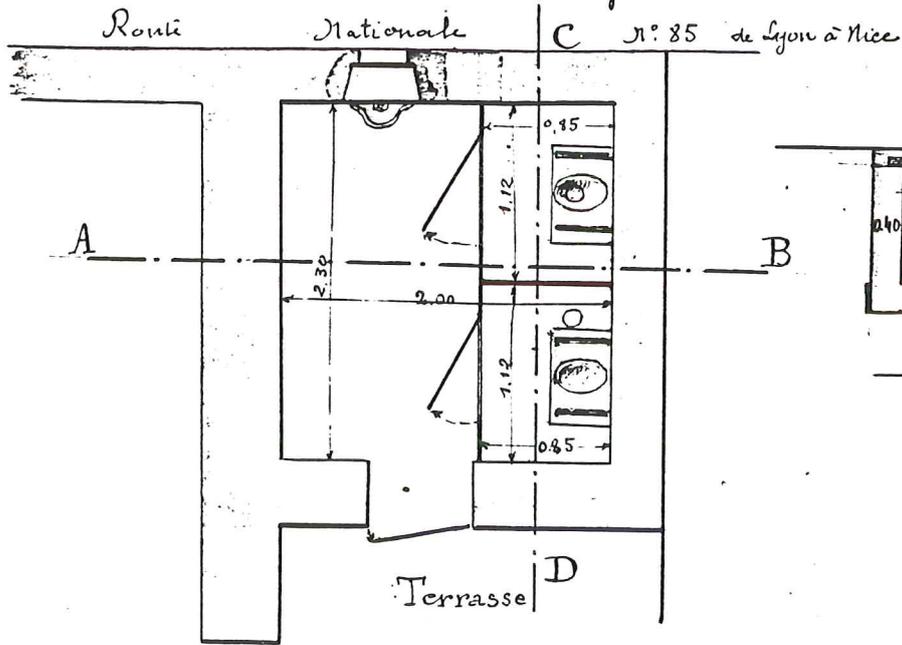
Les administrateurs des hopital

Paul (ami)

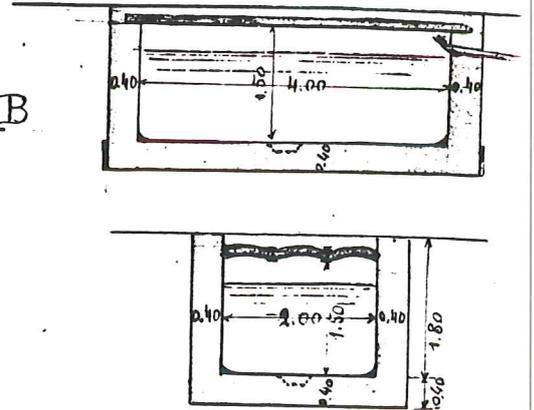
Réfection des Cabinets d'aisance.

(Echelle 0^m.02 p.m)

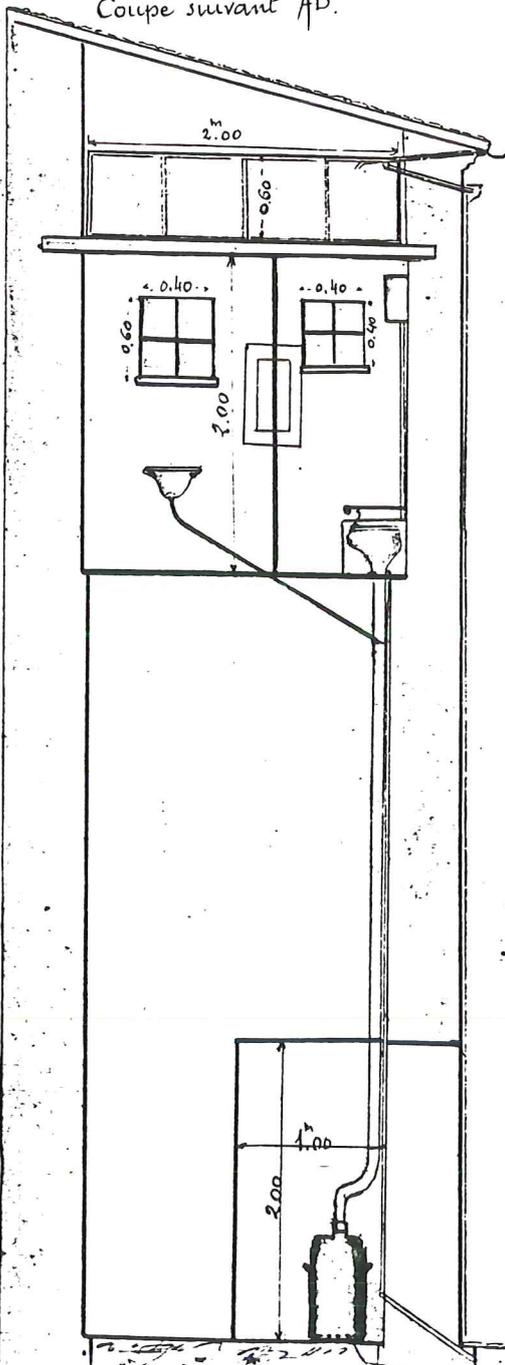
Plan du 1^{er} Etage.



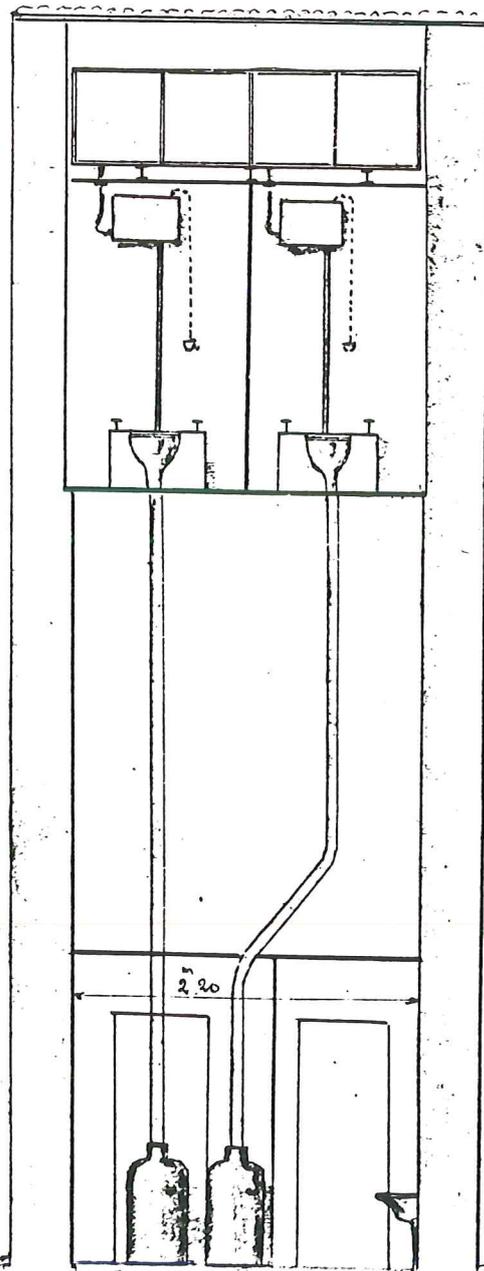
Réservoir (Ech. de 0^m.01 p.m)



Coupe suivant AB.



Coupe suivant CD



1^{er} Etage.

Rez-de-chaussée.

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION
DE
L'ASSISTANCE & DE L'HYGIÈNE
PUBLIQUES

3^e BUREAU

Paris, le 15 Mars 1893



*Fournier
Municipal copie au
Mairie*

96° 6.

Basses-Alpes.

Hospice et bureau
de bienfaisance de
Digne.

Inspection générale
1892.

Observations.

Monsieur le Préfet, l'inspecteur général chargé de visiter en 1892 les établissements de bienfaisance de votre département, en a adressé son rapport sur l'hospice et le bureau de bienfaisance de Digne j'y relève les observations suivantes.

Comme lors de sa dernière inspection, M. l'inspecteur général rappelle que les services placés dans la cour de l'hospice, buanderie, chambre mortuaire, aliénés, etc, laissent beaucoup à désirer. Il était question d'établir une pièce pour la désinfection qui serait pratiquée à l'aide de pulvérisateurs. Il ne semble pas, ainsi que l'a déjà fait observer, au moment de sa visite, M. le D^r Drouineau

que

que, pour un établissement hospitalier ce moyen soit suffisant. On devait consacrer à cette installation de la désinfection et à la réfection des cellules d'aliénés, les crédits provenant du pari mutuel et réparti sur la proposition du conseil général si l'idée est très-heureuse, on doit regretter que les modifications à apporter aux locaux n'aient jamais été soumises à l'examen du conseil des Inspecteurs généraux: il y a là des questions techniques pour la solution desquelles le conseil est tout prêt à apporter le concours de son expérience.

La création d'une maternité avait été réclamée lors de la dernière inspection. Cette demande n'a reçu aucune suite, bien qu'elle fut justifiée par ce fait que dans le département il n'existe pas de maternité et que Digne est l'hôpital le plus considérable de

IX L'HOPITAL

Pour évoquer l'évolution de l'hôpital vers une structure de soins efficace, on a retenu l'exemple de Digne où il a fallu se résoudre, en 1895, à construire un établissement entièrement neuf. Il a permis d'ouvrir en 1903 un service chirurgical comportant une salle d'opération, une maternité avec salle d'accouchement équipée et quelques années plus tard, un service de radiographie. La mise en place du service de chirurgie marquait la volonté de disposer enfin des équipements propres à faire d'un tel établissement un véritable centre de soins. C'est au docteur Damas qu'a été confiée cette tâche. Ancien chirurgien de l'armée, il a été nommé à Digne pour créer et organiser ce service qu'il a dirigé jusqu'en 1943 tout en disposant de sa propre clinique en association avec le docteur Gassend (implantée au début dans les locaux de l'actuel établissement scolaire du Sacré Coeur)



- 91/ Délibération du conseil municipal au sujet de la construction d'un nouvel hôpital à Digne en 1895 ; 1 X 38

- 92/ Plan et élévation de l'hôpital de Digne établis par l'architecte Bongarçon en 1903, archives municipales de Digne ; 3 Q 1

- 93/ Devis d'un lot de construction de l'hôpital concernant les pavillons (maternité, aliénés...), en 1901 ;
1 X 38

- 94/ Photographie de l'hôpital Charles Romieu vers 1910

- 95/ Rapport sur l'installation des services de chirurgie et d'accouchement et d'un laboratoire à l'hôpital de Digne en mars 1903 ; 1 X 37

- 96/ Rapport du docteur Damas sur le fonctionnement du service de chirurgie en 1926 ; 1 X 36
- 97/ Portrait du docteur Damas, premier chirurgien de l'hôpital de Digne, né en 1873 à Bourgoin, docteur en médecine diplômé de la faculté de Lyon en 1895, chirurgien de l'armée à Valence. Nommé en 1902 à l'hôpital de Digne pour créer le service de chirurgie qu'il dirigea jusqu'en 1943. Décédé à Digne en 1960
- 98/ Avant projet de chauffage et plan de réaménagement de la maternité de l'hôpital de Digne en 1938 ; 1 X 39
- 99/ Article de presse au sujet de la construction de la nouvelle maternité et du bloc opératoire en 1980
- 100/ Photographie de la salle d'opération de la clinique des docteurs Damas et Gassend, 2 rue des Bains à Digne ; de gauche à droite : Damas fils, Damas père, Charles Romieu, Gassend, Julien Romieu
Devant : religieuses hospitalières de l'ordre de Sainte Marthe de Périgueux
- 101/ Photographie de la clinique du docteur Damas à Saint
Domnin



Rapport sur l'installation des services de chirurgie et d'accouchements et d'un laboratoire de bactériologie de l'Hôpital de Digne.

Le service de chirurgie devra comprendre une salle de pansements dans laquelle se feront toutes les opérations pouvant présenter un temps septique telles que les laparotomies, pour supurations graves.

De ce fait, découle la nécessité d'une installation calquée sur celle de la salle d'opérations, bien que plus modeste. Aussi arrivons-nous à 3.642 francs, au lieu de 7.982 pour la salle aseptique.

Il y a lieu de grandement tenir compte de ce fait que le personnel sera restreint, son recrutement étant difficile et onéreuse. D'où la nécessité d'une installation permettant pour ainsi dire de suppléer par les appareils aux aides absents.

Nous avons supposé que le chirurgien consacrerait quelques heures par semaine à la préparation de tout ce qu'il faut : eau stérilisée sous pression, pansements stérilisés en boîte.

Grâce à l'installation dont nous avons établi le devis, les résultats pourront être satisfaisants, les intermédiaires dangereuse étant supprimés.

La salle d'accouchements doit être une véritable salle d'opérations. Le devis s'élève à 4122 francs car il a fallu la doter d'instruments et d'appareils assurant son fonctionnement sans qu'elle ait à tirer quoi que ce soit du service chirurgical proprement dit.

RAPPORT DU DOCTEUR DAMAS SUR LE SERVICE CHIRURGICAL
ANNEE 1926

A cette époque où je reveis avec les douze mois écoulés, les années déjà lointaines où tant de concours amicaux m'ont permis d'organiser un centre chirurgical montagnard, j'ai toujours eu la velleité d'entreprendre une étude approfondie des résultats obtenus, l'examen des causes qui les avaient produits, et la discussion des insuccès. Il y ~~faudrait~~ faudrait plus que jamais aujourd'hui du temps et je n'en ai point assez pour la tâche quotidienne. Aussi je me bornerai cette année encore à donner la table des mortalités, aussi bien, l'heure de la grand' ~~fin~~ ^{halte} approche, et celle aussi de l'inéluctable arrivée,

~~XXXXXXXXXX~~,

Moins de 3,5 pour cent de mortalité
7 péritonites généralisées, dont un ulcus perforé du duodénum sur quatre opérés (75% de guérison pour une complication fatalement mortelle et que nous voyons augmenter de fréquence, apparente tout au moins)
7 cancers avancés ayant subi depuis la simple exploration jusqu'à l'exèrèse la plus large, résection de l'estomac et du colon;
hystérectomie et résection du colon.

4 occlusions tardivement opérées.

1 enfant cachectique ne peut acceller ses organes après duodé-
ne jéjunestomie.

1 prostatectomie, mort de pneumonie, vieillard demi fou qui ne voulut pas se contenter, comme on le lui conseillait, de la cystostomie -
pratiquée d'ailleurs avec succès.

Une mastoïdite, ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ septico pyohémie, mort par gangrène pulmonaire existant à l'arrivée.

Hernie étranglée, vieillard, opération tardive, gangrène intestinale, résection.

Une septicémie non enrayée par l'amputation du bras.

Une mort subite après une hystérectomie au vingtième jour chez une malade devant sortir prochainement.

Restreindre au minimum les risques par les examens multiples avant l'opération, les soins pré opératoires, la technique de plus en plus rigoureuse, les soins post opératoires les plus attentifs est notre constante préoccupation.

Et Pousser jusqu'aux dernières audaces les efforts pour conserver la vie humaine, telle est notre pensée quotidienne. Vie humaine, valeur variable comme le change, si petite quand tout permet de croire que nous sommes pour quelque chose dans sa conservation, si grande quand elle nous échappe, malgré nos efforts, par la date tardive de ces efforts et la gravité des lésions, par notre faute ~~si ce n'est~~ ^{si ce n'est} spirituel de l'affirmer, aux applaudissements des salons et des lavoirs.

Singulière profession que la nôtre. Le chirurgien doit posséder la même sérénité devant le sang qui coule, le pus qui l'éclabousse, les paroles empoisonnées échappées aux lèvres des hommes

Mais qu'importe, s'il nous est donné, à des moments espacés mais savoureux, d'admirer un vers de Baudelaire, un sourire d'enfant, le rocher doré de neuf heures et parfois, sur la mer indifférente, la splendeur des voiles latines.

Damas

X MATERIEL MEDICAL

Jusqu'au XVII^{ème} siècle, le petit matériel médical peu varié comporte essentiellement une gamme de couteaux, scalpels et bistouris ou encore de pinces et ciseaux ainsi que la populaire seringue à clystère largement répandue depuis 1532. Les quelques inventions importantes de la fin du XVI^{ème} siècle (thermomètre de Galilée en 1592, microscope) restent inutilisées en médecine. Les instruments médicaux améliorés et diversifiés à partir du XVIII^{ème} siècle permettront surtout un essor de l'expérimentation : petite seringue à injection et ponctions (Anel, 1713), manomètre pour la tension artérielle (Hales, 1733). Dans le domaine du diagnostic c'est au début du XIX^{ème} siècle que la médecine française enregistre des progrès spectaculaires grâce notamment à l'auscultation affinée par de nouveaux instruments : stéthoscope (Laennec, 1817), speculums et endoscopes, thermomètres, sphygmomanomètres...)

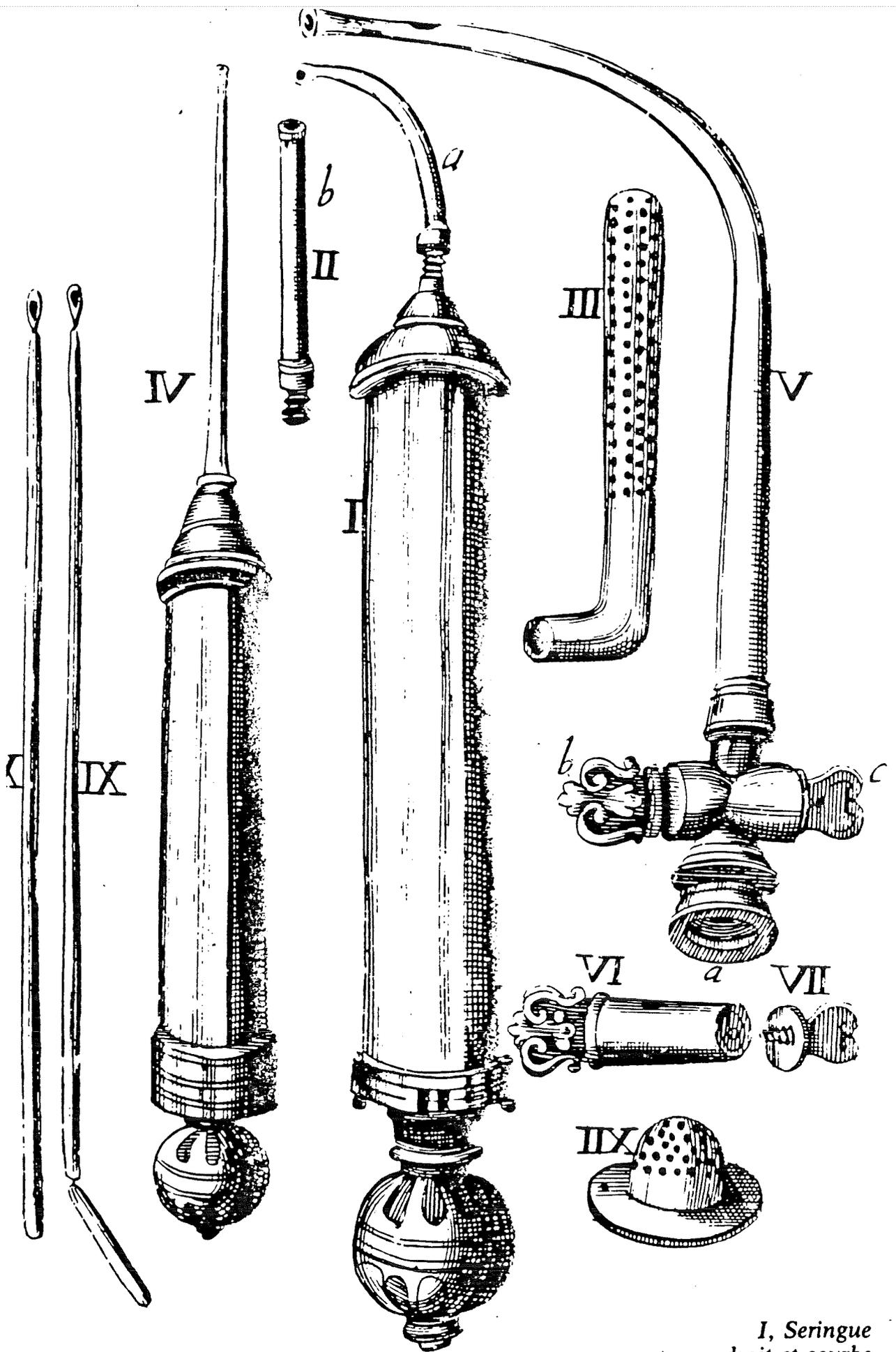
Le matériel chirurgical se diversifie et se perfectionne également, par un exemple avec les pinces à hémostase par compression (1860)



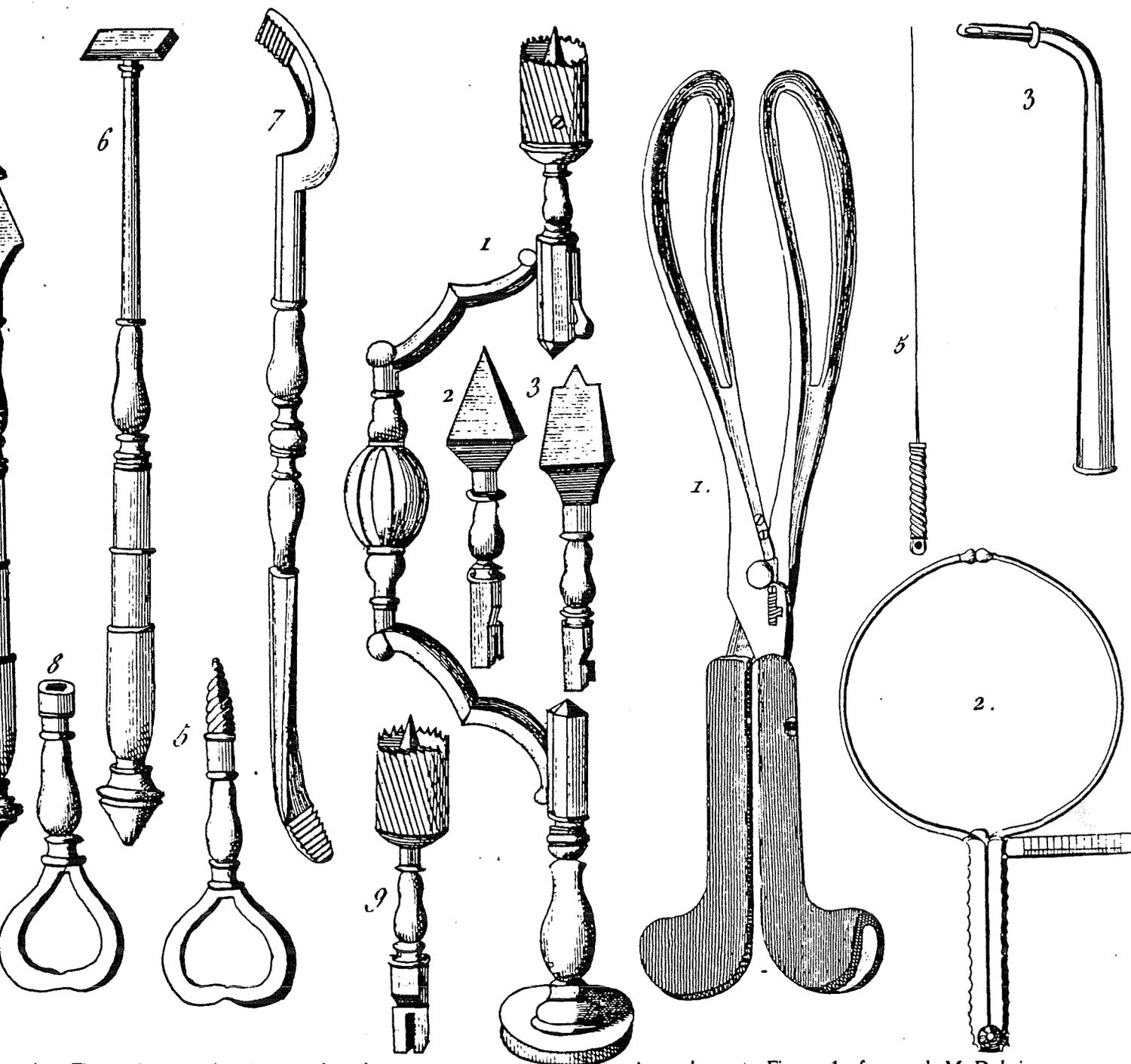
- 102/ Bistouris, collect. Dr. Crozes
- 103/ Stéthoscope en bois, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 104/ Miroir de clar, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 105/ Speculum nasal, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 106/ Plethysmo-sphygmo-oscillomètre, collect. Dr. Crozes
- 107/ Modèles divers de seringues, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne, Dr. Crozes, et Lombard, Volonne
- 108/ Abaisse langue du Dr. Cayla, laryngologue de l'opéra de Paris, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne

- 109/ Rasoirs, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 110/ Vaccinostyles, collect. Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 111/ Bock à lavement, poire et canules, collect. P. Goffi
et Dr. Perrin-Gouron, Digne
- 112/ Ventouses, collect. P. Goffi, Digne
- 113/ Presse viande, ayant servi à Marie-Clémence Ventre après
un accouchement suivi d'hémorragie en 1876, collect.
P. Goffi, Digne
- 114/ Biberon à potion, collect. P. Goffi, Digne
- 115/ Série de clystères en étain, collect. Lombard, Volonne
- 116/ Urinal en terre cuite vernissée, collect. Lombard, Volonne
- 117/ Urinoscope de poche en cuivre pour analyses, collect.
Lombard, Volonne
- 118/ Fauteuil de malade, début XIXème s., collect. Dr. Perrin-
Gouron, Digne





I, Seringue
avec son tuyau droit et courbe
matriculaire et auriculaire;
IV, seringue à clyster avec son petit chapeau et les bougies.
Jean Scultet, L'Arsenal de chirurgie, 1672.



anation. Figures 1 : corps du trépan sur lequel est une couronne;
 perforatif; 3 : l'exfoliatif;
 outeau lenticulaire; 5 : le tire-fond;
 la rugine; 7 : l'élévatoire; 8 : la clé;
 couronne de rechange.
 Henry, Précis descriptif sur les instruments de chirurgie, 1825.

Accouchements. Figures 1 : forceps de M. Dubois;
 2 : compas à pelvimètre;
 3 : tube laryngien de M. Chaussier;
 4 : crochet à gaine de Leuret;
 5 : aiguille pour acupuncture.
 Henry, Précis descriptif sur les instruments de chirurgie, 1825

XI LES INFIRMIERES

S'il existe depuis 1836 un corps d'infirmiers militaires auxquels se sont adjoints aux périodes de guerres des civils, hommes et femmes, connus sous l'appellation d'ambulanciers, les soins aux malades ont pendant très longtemps été le domaine exclusif des religieuses de nombreux ordres. Dans le département les Trinitaires de Valence assuraient le service de plusieurs hôpitaux notamment à Digne.

A Sisteron elles avaient été autorisées par ordonnance royale de 1826. D'autres, les soeurs garde-malades, assuraient les soins à domicile et étaient particulièrement appréciées de la population. Les premières tentatives de sécularisation sont restées sans effet. A Manosque, en 1911, le préfet invoque des raisons financières, l'hôpital étant incapable de rémunérer sur ses fonds propres des infirmières laïques.

L'exercice de la profession et la formation débouchant sur un diplôme d'état n'ont été organisés qu'après la seconde guerre mondiale. Les infirmières laïques ont alors progressivement remplacé les religieuses dans le service des soins hospitaliers.



- 119/ Ordonnance de Charles X autorisant les Trinitaires de Sisteron qui assurent le service de l'hôpital, 1826 ; 1 V 62
- 120 - 121/ Fiche de renseignements sur les soeurs de Sainte Marthe de Périgueux attachées à la clinique des docteurs Damas et Gassend à Digne en 1921 et photographie des religieuses dans la salle d'opération ; 1 V 58
- 122/ Photographie d'une soeur Trinitaire de l'hôpital de Digne en 1932 ; 8 Fi 150

- 123 - 124/ Notice sur les religieuses hospitalières de la Sainte Enfance (1935) et photographie de soeur Thais fondatrice de la maison-mère de Digne ; 8 Fi 182
- 125 - 126/ Lettre du sous-préfet de Forcalquier et fiche de renseignements au sujet de l'autorisation des soeurs garde-malades de la congrégation Notre Dame Auxiliatrice à Manosque, 1902 ; 1 V 58 et 61
- 127/ Reproduction d'une gravure représentant une soeur garde-malade
- 128 - 129/ Laïcisation et départ des religieuses Trinitaires de l'hôpital de Sisteron en 1926 ; 32 J 153
- 130/ Lettre du préfet au sujet du coût financier d'une éventuelle laïcisation de l'hôpital de Manosque en 1911 ; 1 V 61
- 131/ Article du journal des Basses-Alpes du 30 novembre 1924 dénonçant la laïcisation ; 1 V 58
- 132/ Photographie du personnel soignant d'un hôpital pendant la première guerre mondiale le 18 février 1915 ; 3 Fi 6960
- 133/ Diplôme d'infirmière hospitalière de la croix rouge de Marie Sédola, délivré le 28 juin 1948, collect. privée



Ordonnance du Roi.

Charles, par la grâce de Dieu, Roi
de France et de Navarre,

Ensigné le 27 juillet
1826. n° 3520.

A tous ceux qui ces présentes verront, Salut.

Vu la loi Du 24 mai 1825;

Vu la Déclaration des Religieuses de la Ste Trinité
établies à Sisteron qui elles ont adopté et s'engagent
à suivre exactement les Statuts de leur maison
Chef Lieu à Valence, approuvés par décret Du 6 juillet
1810;

Vu ce Décret;

Vu la Délibération du Conseil municipal de Sisteron
Du 4 septembre 1825 tendant à ce que cet établisseme
soit autorisé;

Vu le consentement de l'Evêque de Digne en
Date Du 5 juillet 1826,

Sur le rapport de Notre Ministre Secrétaire d'Etat
au Département Des Affaires Ecclésiastiques et de
l'Instruction publique;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit

Article 1^{er}.

La Communauté des Religieuses de la Ste Trinité
établie à Sisteron, Diocèse de Digne, Département
des Basses Alpes, gouvernée par une Supérieure
Locale dépendant de la Supérieure Générale
dont la résidence est dans la maison mère de la
Congrégation à Valence, est définitivement autorisée

2^e Division

Digne, le 6 Mai 1911

Administration
des Cultes

2^e Bureau

Soeurs de
St Charles de
Lyon.

Le Préfet des Basses-Alpes

à Monsieur le PRESIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE
L'INTERIEUR ET DES CULTES.

Objet :

Etablissement
de
~~Forcalquier~~
Manosque.

Demande
d'autorisation

J'ai l'honneur de vous renvoyer, avec les pièces qui l'accompagnent, la demande d'autorisation formée par la congrégation autorisée des soeurs de St Charles de Lyon, en faveur de son établissement de Manosque (hospice).

Le dossier a été complété suivant vos instructions du 28 février dernier, par l'avis du Conseil municipal de Manosque, contenu dans sa délibération du 27 Mars 1911 et par une copie du traité intervenu entre la congrégation dont il s'agit et l'Administration de l'hospice de Manosque

Le Conseil municipal de la ville de Manosque, à la date du 27 mars a également émis un avis favorable au maintien de la congrégation des soeurs de St Charles dans les services de l'hospice, et à sa demande d'autorisation.

Pour lui, il n'y a aucun doute, la raison qui milite plus particulièrement, pour cette solution, est une raison budgétaire. Tandis que les

2^e DIVISION

SAINTE-MARTHE de PERIGUEUX.

COMMUNE
de
D I G N E

- 1°- Adresse (rue-numéro) de l'établissement (Avenue des BAINS, N° 2 à DIGNE
- 2°- Nom et adresse des propriétaires de l'immeuble dans lequel l'établissement est situé (M. DU CHAFFAUT, Propriétaire à DIGNE
- 3°- Cette Congrégation est-elle autorisée (indiquer la date d'autorisation) ou en instance d'autorisation ou irrégulière (Un décret du 13 novembre 1910 a autorisé à PERIGUEUX la Congrégation des Soeurs de Ste-Marthe qui étaient tout d'abord enseignantes et hospitalières. Les nouveaux statuts supprimant le caractère enseignant ont été approuvés le 26 août 1913. Situation irrégulière dont M. le Ministre de l'Intérieur a été avisé par télégramme en date du 29 décembre 1921 en réponse à son télégramme chiffré en date du 26 décembre 1921.
- 4°- l'Etablissement est-il lui-même autorisé (
- 5°- Nombre de personnes composant l'Etablissement (Sept religieuses infirmières
- 6°- Nature de l'Etablissement (Hospitalier
- 7°- But poursuivi par l'Etablissement (Soins aux malades opérés dans la Clinique de MM les Docteurs DAMAS et GASSEND à laquelle l'établissement est affecté.
- 8°- Est-il conforme aux statuts de la Congrégation..... (



Au chevet des Héros

Pastel de DAGNAN-BOUVERET

XII LA PESTE (1348, 1629)

Le fléau de la peste qui a touché en maintes occasions la France avant le XIXème siècle a été d'une ampleur sans précédent en 1348-1349. L'épidémie venue d'Asie par la Méditerranée est apparue à Marseille à la fin de l'année 1347, causant rapidement des ravages terribles puisqu'on estime que la Provence a perdu les deux tiers de ses habitants. Le paroxysme a été atteint dans la région au cours de l'été 1348 et l'Europe a connu en deux années l'un des plus épouvantables cataclysmes de son histoire. Parmi les rares archives contemporaines conservées aux Archives Départementales figure un registre de minutes notariales de Manosque où l'on ne compte pratiquement que des testaments, seule véritable préoccupation en cette période marquée par la présence permanente de la mort.

Une autre épidémie de peste a touché sévèrement la Haute-Provence et particulièrement Digne en 1629. Le nombre des victimes a été considérable. On doit au docteur Lautaret la publication d'un mémoire sur cette peste. Décrivant l'horreur de la situation il écrit : "Un seul jour de la fin de ce mois (juin), on compta mil cinq cents cadavres sur le pavé, causant une puanteur suffocante ; il en décédoit alors huit vingts (160) d'un soleil à l'autre..." Devant l'impuissance de la médecine on s'en remettait souvent par la prière à l'intercession de Saint Roch et de Saint Sébastien considérés comme les seuls protecteurs face à la terrible maladie.



134 - 135/ Série de testaments rédigés au plus fort de la terrible épidémie de peste noire au printemps de 1348 à Manosque ; 2 E 2834

136/ Carte de diffusion de la peste noire en France de 1347 à 1349

- 137/ Ordonnance du parlement du 21 janvier 1630 pour enquêter sur l'état sanitaire du Mousteyret après l'épidémie de peste de 1629 (parchemin ayant servi de reliure à un volume de minutes notariales)
- 138/ Série de billets de santé ayant permis à Scipion de Castellane premier consul de Riez de se rendre à Aix en juillet 1629
- 139/ Extrait du registre d'actes de catholicité de Seyne avec mention de la mortalité pendant la peste de 1629 estimée entre 1500 et 1800 personnes par le curé ; 1 Mi 2/60
- 140/ Photographie après restauration en 1992 d'une toile de la paroisse de Thèze du XVIIème s. représentant Saint-Sébastien invoqué généralement avec Saint-Roch comme protecteur contre les épidémies
- 141/ Certificat d'autorisation d'entrée à Forcalquier après observation de la quarantaine (janvier 1629) ; 30 J 3
- 142/ Remède contre la peste noté dans la justice seigneuriale d'Oraison d'après un document du parlement de Toulouse rédigé en 1629 ; 30 J 3
- 143/ Mémoire des médicaments achetés à Marseille pour la ville de Riez destinés à lutter contre l'épidémie de peste en 1629 ; E 176/231
- 144/ Extrait du registre paroissial de Thorame-Haute relatant la peste de 1629 avec une liste nominative des victimes
3 E 231/1



Remède pour preserver de la peste

En 1629 quatre Coureurs pilloins & lesgoygoins
dans le temps de cette peste s'y furent pris le lendemain
plus le postérieur de toutoube a La Poie s'y deman
qu'on chargeant le seul moyen qui s'y offrisse
de donner l'antidote qui les avoir preserver de la
contagion, le remède ayant esté fait & on change
le genre de leur mort, ainsi qu'il l'avoit deman
le preservative a esté tiré de l'archeveque de la ville
de parlement de toutoube

Il faut prendre un pot de bon Vinaigre
y mettre une poignée de thie antique de sauge,
de romarin, de laurier, de menthe
cette leprette absintze faite infuse le
tout sur la cendre chaude ou au soleil
pendant huit jours, apres cela vous coulevez le
tout en paille en exprimant bien les herbes et
y fairez fondre une once de camphre Il faut garder
ce preservative dans une bouteille bien fermée et
s'en frotter sous le menton le temps les narines

XIII LA LEPRE

Maladie du Moyen Age par excellence la lèpre est une affection proche de la tuberculose. Maladie contagieuse redoutée, elle connaît un regain au XII^{ème} s., peut être en liaison avec les croisades car elle était fréquente en Palestine. En 1189 y est d'ailleurs fondé l'ordre hospitalier de Saint Lazare pour venir en aide aux lépreux. Bien que la plus grande extension soit atteinte au XIII^{ème} s., les documents attestent la permanence de cette maladie jusqu'à la fin du Moyen-Age. Les léproseries se sont multipliées et, en 1504, à Digne, on envisage encore une nouvelle implantation pour l'hôpital Saint Lazare destiné aux lépreux.

Par l'effroi qu'elle répandait, la condition misérable des malades et l'importance des mesures prises pour la combattre, la lèpre apparaît comme un des grands fléaux du Moyen Age. En extinction progressive au XV^{ème} siècle, elle a alors pratiquement disparu de France.



145/ Acte de donation de bien en faveur de l'hôpital de Saint Lazare destiné aux lépreux en vue d'un nouvel établissement dans le quartier du Colombier à Digne, 29 mars 1504 ; 2 E 16340, f° 29

146/ Acte d'enregistrement d'un certificat médical établi par Guillaume Flandin "phisicus" licencié en médecine et Pierre Grivelli "In arte sirurgie experto" qui ont examiné, à la requête de la communauté d'Oise, Honorade, veuve de Guillaume Audibert, suspectée de décès par lèpre, 8 août 1491 ; 2 E 14257, f° 53

147/ Testament de Mathieu Valerii lépreux de Manosque avec, élection de sépulture au cimetière de Notre Dame de Romigier si la ville le permet sinon au cimetière de l'église Saint Lazare extra Muros, 10 mars 1472, extensoire de Louis Fabri ; 2 E 2940, f° 277 v°

Testamentum Mathye Valery
Leprosi habitatoris olim^{id est} marmaste



Et nomine domini nostri ihesu christi amen. Dum
suarationibus eius milleesimo quadringentesimo
septuagesimo primo. Et die decima mensis
marii. Regnante serenissimo ac Illustrissimo
prince & domino nostro domino Renato dei gra
fratri & consue regi. Duratim audiamus et
hanc dicitur. Comptimus prout & formaliter
et predictis rante feliciter amen. Non vult
dumque & singulis partibus parat & futuris ad quos
respectum prout prout iustitiam. De Mathye
Valery Leprosi olim habitatoris marmaste. Et
dicitur. Eamus inter & iustitiam per ihesu christi gratiam
et in sua bona & sana memoria constitutus ut
dicitur. ac prout rante iustitiam & sub finibus
actibus atque gestibus linculit aperbat licet rante
grauat duo punctis. Considerans & attendens
quod nil est sub morte nisi iustitiam sub hora
ad rante morte rante hanc nature sufficiat quod
ignorat rante rante & dicit in manu dei rante
Igitur. iustitiam Mathye Valery Nolens dicitur
iustitiam sed de sua sua & bonis sub dicitur
& ordinare. Volens in iustitiam & successore
sua bonis suore pteptu aliquibus quessione suore
iustitiam marmaste. Et dicit. Ultima testis
indupatim suamque ultima voluntatem indupatim
fieri et fieri prout in hunc qui sequitur.
modum. In primis quod ipse non iurato quia
sua dignitas est rante & dicit pferenda dicitur
omne rante rante altissimo eius gloriose.

XIV LA PESTE DE 1720

Très locale, l'épidémie de 1720 est le dernier grand accès de peste qu'ait connu le territoire français. Restée localisée dans le midi, elle a cependant frappé très violemment Marseille et sa région jusqu'aux portes de Manosque. L'origine bien établie est un bateau arrivé le 25 mai 1720 en provenance de Syrie où le mal sévissait. Malgré la quarantaine, l'écoulement de marchandises en fraude a été le facteur qui a déclenché l'épidémie. Selon des comptes tenus pour la première fois par l'administration, elle aurait fait 120 000 morts dont un tiers pour la seule ville de Marseille. Cette peste est exemplaire par les moyens mis en oeuvre pour la juguler. De nombreux cordons sanitaires, formés de soldats chargés d'isoler les zones contaminées, ont été mis en place notamment sur le Verdon. Leur efficacité indéniable a permis d'épargner l'essentiel de la Haute-Provence. L'ère de la peste en France était désormais terminée.



148/ Ordre du marquis de Belrieu commandant en Provence pour assembler le bureau de santé de Riez, 10 juin 1721 ; E 176/231

149/ Remontrances des communautés de la viguerie de Moustiers au sujet des dépenses pour l'établissement d'un cordon sanitaire sur le Verdon ; E 192/30

150/ Lettre de Pascalis d'Aix écrite le 10 août 1721 à Alexandre Boyer marchand à Thorame-Haute relatant la peste à Aix

151/ Arrêt du conseil du 14 septembre 1720 réglementant strictement le commerce de Marseille pour éviter la contagion affiche imprimée ; 1 Fi 1/199

- 152 - 153/ Billet de santé vierge de la ville de Riez (1722) et billet de santé établie par les consuls de Manosque pour l'avocat Joannis qui se rend à Corbières le 24 décembre 1721
- 154/ Ordonnance du marquis de Brancas réglementant la délivrance des billets de santé, affiche imprimée visée à Thorame-Haute, le 23 juin 1722 ; 1 Fi 1/221
- 155/ Reproduction d'un dessin coloré représentant l'habit d'un médecin du Lazaret de Marseille en 1720, extr. de Robert, guide sanitaire des gouvernements européens, Paris, 1826
- 156/ Ordonnance du marquis de Caylus réglementant la circulation en Provence et instaurant des cordons sanitaires, affiche impr., 15 novembre 1720 ; 1 Fi 1/932
- 157/ Reproduction d'un dessin en couleur représentant le costume d'un garde de santé à Marseille, extrait du guide sanitaire des gouvernements européens par Robert, Paris, 1826
- 158/ Ordonnance du marquis de Brancas sur la déclaration des malades, affiche imprimée apposée à Thorame-Haute en juin 1722 ; 1 Fi 2/222
- 159/ Lettre de Joannis de Manosque secrétaire du marquis d'Argenson à la communauté de Corbières au sujet de l'épidémie de peste qui y sévit et du remède préconisé par M. Archimbaud chirurgien qui consiste "au commencement du mal (a) leur donner de l'urine mêlée de la fiante d'un petit enfant et cela aide à **peresser** le bubon", 14 octobre 1720 ; E 172/33
- 160/ Méthode du sieur Audibert chirurgien du roi à Marseille pour traiter les maladies contagieuses en 1720, notamment par le recours à des "limasses dont on a ôté la coquille" E 176/231
- 161/ Ordonnance royale mettant un terme à toutes les barrières sanitaires du midi à l'exception de Mende, en raison de la fin de l'épidémie de peste, 19 novembre 1722, affiche imprimée ; 1 Fi 1/231



DE PAR LE ROY.



SA MAJESTÉ étant bien informée qu'il ne reste aucun vestige de Contagion depuis plusieurs mois, tant dans le Gevaudan, les Sevenes & le Vivarais, que dans la Provence, & qu'après les operations réitérées qui ont été faites pour purifier, dés-infecter & éventer les Meubles, Hardes & Marchandises dans tous les Territoires, Villes & Lieux où elle avoit penetré, il n'y a pas lieu de douter que, graces à la Divine Providence, la cause n'en ait été détruite sans crainte de retour; & jugeant dans ces circonstances que les Lignes qu'Elle avoit été obligée de faire établir sur les frontieres de l'Auvergne, du Rouërgue, en Languedoc, en Vivarais, en Provence, & sur la frontiere du Comtat & du Dauphiné, sont absolument inutiles, & d'ailleurs très à charge aux Gens de Guerre & aux Habitans preposez à leur garde. SA MAJESTÉ, de l'avis de Monsieur le Duc d'Orleans Regent, a Ordonné & ordonne qu'à commencer du premier Decembre prochain, toutes lesdites Lignes seront levées, que la garde qui s'y faisoit à l'occasion de la Contagion, cessera, que les Paisans qui y étoient employez, se retireront chez eux, & que les Troupes qui les gardoient se rassembleront dans leurs quartiers, à l'exception toute-fois de la Ligne formée autour de Mende, de celle qui a été établie dans l'interieur du Comtat sous les ordres du S^r de Jossaud, & de la partie de la Ligne du Rhône qui correspond à l'étendue du pais gardé par ledit S^r de Jossaud; lesquelles Lignes Sa Majesté a jugé à propos de laisser subsister jusqu'au mois de Janvier prochain, quoi que la santé n'ait été troublée par aucun accident depuis plus de trois mois dans les lieux qu'elles environnent. Mande & ordonne Sa Majesté aux Gouverneurs & Lieutenans Generaux ou Commandans pour Elle dans ses Provinces de Guyenne, Rouërgue, Auvergne, Languedoc, Dauphiné & Provence, de tenir la main à l'exécution de la Presente, laquelle Sa Majesté veut être lûe & publiée dans toutes les Villes & Places desdites Provinces, & ailleurs que besoin sera, à ce qu'aucun n'en pretende cause d'ignorance. FAIT à Versailles le 19^e Novembre mil sept cens vingt-deux. Signé, L. O. *Et plus bas: LE BLANC.*





*Habit d'un Médecin du Peste de Marseille
en 1720.*

XV LE CHOLERA

Maladie longtemps limitée à l'Asie, le choléra fit une irruption brutale en Europe au début du XIXème siècle. Touchant l'Europe orientale en 1830, il fit son apparition à Paris en mars 1832. Au printemps de 1835 il fit des ravages dans le département des Basses Alpes créant l'épouvante chez une population qui n'avait pas connu de grandes épidémies depuis plus d'un siècle. C'est la nouveauté du mal beaucoup plus que ses caractéristiques et le nombre de victimes qui a frappé les esprits et semé la terreur. Les mesures d'assainissement et les progrès de l'hygiène publique ont permis de maîtriser le choléra à partir du Second Empire. Pourtant en 1884 le département des Basses-Alpes a été de nouveau touché durement par le choléra auquel a succédé une épidémie de variole. Il s'agit de la dernière grande épidémie connue dans le département des Basses-Alpes si l'on excepte la grippe.

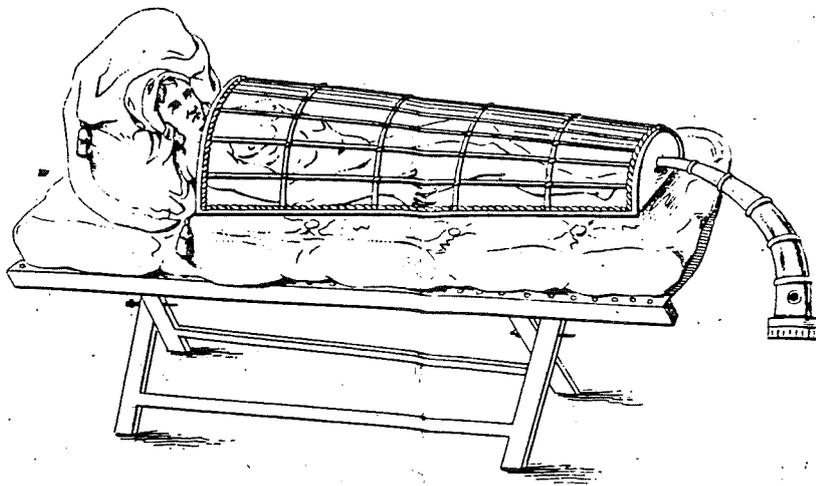


- 162/ Article du "Toulonnais" du 26 août 1835 sur la belle conduite de M. Chaspoul maire de Montagnac lors de l'épidémie de choléra ; 5 M 33
- 163/ Bulletin de mortalité du choléra à Montagnac, 13 août 1835 ; 5 M 33
- 164/ Lettre du ministre du commerce du 4 Novembre 1835 pour la remise de médailles destinées à récompenser les services rendus pendant l'épidémie ; 5 M 33
- 165/ Instruction populaire sur les premiers signes du choléra et sur les soins à donner, 6 p. impr., 1832 ; 5 M 32
- 166/ Instruction sur l'application du sudatorium du Dr. Danvers pour lutter contre le cholera, 1832 ; 5 M 32

- 167/ Dessin du bain de vapeurs portatif pour malades du cholera, s.d, début XIXème s. ; 5 M 32
- 168/ Extrait de délibération de la ville de Nice soumettant à quarantaine les personnes venant de Provence et notamment des Basses-Alpes, 17 avril 1835
- 169/ Reproduction d'un dessin en couleur montrant une victime du cholera morbus de 1824 à Marseille, extr. de Robert, guide sanitaire des gouvernements européens, Paris 1826
- 170/ Lettre du sous-préfet de Sisteron annonçant qu'en raison de la peur du choléra "le nombre de fugitifs est très considérable, nuit et jour, à pied, en voitures, sur des charrettes", 28 juillet 1835 ; 5 M 33
- 171/ Rapport des docteurs Itard, Silve et Honorat de Digne sur l'autopsie d'un cadavre le 24 juillet 1835
- 172/ Carte des décès par l'épidémie de choléra en France en 1854-1855
- 173/ Instruction du préfet des Basses-Alpes soumettant les voyageurs dans les gares à "l'action de vapeurs désinfectants", 30 juin 1884 ; 1 Fi 3/440
- 174/ Prospectus du conseil d'hygiène de l'arrondissement de Barcelonnette sur les précautions à prendre en temps de choléra, 9 août 1884 ; 5 M 36
- 175/ Etat statistique des victimes du choléra de 1884 dans l'arrondissement de Barcelonnette, 24 octobre 1884 ; 5 M 36
- 176/ Mémoire des médicaments et fournitures livrées par Imbert pharmacien à Sisteron lors de l'épidémie cholérique de 1884 ; 5 M 36
- 177/ Facture à en tête de la pharmacie Imbert pour fournitures aux communes des Omergues et de Peipin, 24 août 1884 ; 5 M 36

178/ Lettre du préfet des Basses-Alpes faisant appel à la solidarité de la ville d'Avignon pour venir en aide au département des Basses-Alpes durement touché par les épidémies de choléra et de variole en 1884, 21 novembre 1884 ; 5 M 36





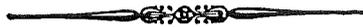
INSTRUCTION

SUR L'APPLICATION

DU SUDATORIUM (*)

DU D^r D'ANVERS,

Appareil portatif, destiné à provoquer la sueur et à ranimer la chaleur vitale dans les premiers symptômes du Choléra, ou dans tout autre cas de refroidissement, approuvé par la Commission centrale de salubrité.



LE SUDATORIUM est destiné à administrer des bains de *calorique* ou *air chaud*, sans mélange de vapeurs aqueuses ou médicamenteuses.

Pour avoir une idée parfaite de la manière de mettre cet appareil en exercice, il suffit de jeter un coup-d'œil sur la vignette ci-dessus.

On place le malade nu ou enveloppé d'une couverture de flanelle sur un lit de sangle, couché sur le dos, les extrémités inférieures et les bras

(*) Expression consacrée pour exprimer, en un seul mot, l'usage auquel il est destiné, et fixer en même temps dans l'esprit du médecin, les effets qu'il doit en obtenir. Le mot *Sudatorie* est adopté par *Boiste* pour désigner une sorte d'étuve sèche, uniquement destinée à provoquer la sueur.

Sous-Préfecture.

Sisteron le 28 Juillet 1835.

Monsieur le Préfet,

L'état sanitaire de Sisteron continue à être satisfaisant. Mais des inquiétudes trop justifiées par les malheurs qui nous environnent tendent à troubler les esprits.

Le nombre des fugitifs est très-fondateur. Nuit et jour, à pied, en voitures, sur des charrettes, tous les moyens parviennent à nous, pourvu que l'on s'éloigne.

Le Journal de Salubrité a pu les mener de près, comme et de Salubrité assiste en pareille circonstance. Que Dieu nous préserve du fléau!! mais, s'il vient, nous en devinons bien les terribles effets par les secoues qui ont été préparées.

J'ai vu de ces cas de rage par une carence dans la vaccination, j'ai vu également les vœux de géralph... J'ai lu la liste des détails - Le bruit court que le Châleu est à St.

Michel, près Fozalquier.

J. Lattour chaque

Arrondissement de Barcelonnette

CONSEIL D'HYGIÈNE

PRÉCAUTIONS A PRENDRE EN TEMPS DE CHOLÉRA

1° Eviter les grandes fatigues, les excès de travail, de plaisir, les veilles prolongées.

2° Ne point dormir le soir avec les fenêtres ouvertes, éviter les refroidissements, ne point boire de trop grandes quantités d'eau froide, se dispenser de boire l'eau de puits ou de source trop fraîche, surtout après les repas.

Pour étancher la soif employer la boisson suivante :

Café, un verre à Bordeaux. — Eau, 1 litre. — Sucrez à volonté.

3° Ne point faire usage de fruits crus ; les toujours faire cuire. Cette même recommandation s'applique aux légumes.

4° Eviter les excès de boissons, les alternatives de chaud et de froid, l'humidité. Eloigner cette idée qu'ont beaucoup de personnes de croire qu'en buvant une quantité inaccoutumée d'eau-de-vie ou de liqueurs alcooliques, ils se préservent du choléra.

5° Sitôt qu'un trouble digestif, qui pourrait être le prélude d'une attaque de choléra se produit, s'empresse d'aller quérir le médecin, et, en attendant son arrivée, donner au malade les soins suivants :

Toutes les 1/2 heures alterner une cuillerée de chartreuse ou de rhum avec une tasse de café bien chaud. Y ajouter chaque fois 2 ou 3 gouttes d'éther ou de laudanum.

Promener des sinapismes sur le dos et les membres, entourer le malade de couvertures et de linges chauds, et le frictionner vivement avec un linge sec chauffé.

Continuer ainsi tant que le pouls sera faible.

6° Désinfecter les matières fécales et les vomissements des cholériques avec du chlorure de chaux avant de les jeter dans les fosses d'aisance.

Pour chaque selle, il faut employer une petite tasse à café de chlorure de chaux en poudre, que l'on a soin de mettre au fond du vase.

7° Les draps de lit et linges ayant servi aux cholériques devront être brûlés. Sitôt le corps enlevé, l'on devra faire brûler dans la chambre 1 kilogramme de soufre.

Tous les jours, dans les tuyaux d'évier, l'on devra jeter soit du sulfate de cuivre à la dose d'une

XVI TYPHOÏDE ET DIPHTÉRIE

Reconnue et signalée de longue date sous des dénominations diverses, la fièvre typhoïde n'a été parfaitement définie qu'au début du XIXème siècle grâce à l'existence de lésions caractéristiques révélées par l'autopsie cadavérique.

Longtemps endémique dans le département, la fièvre typhoïde était un mal fréquent que l'on retrouvait anciennement dans les qualificatifs de fièvres "pestilentes, malignes, putrides, bilieuses", etc.

Les campagnes en faveur de l'hygiène et les mesures pour assurer la propreté des lieux publics seront très longues à produire leurs effets dans les Basses-Alpes puisqu'en 1902 encore, la fièvre typhoïde sévit à Forcalquier où l'on doit répandre de la chaux sur les tas de fumier et procéder à l'enlèvement des amas d'ordures qui jonchent la ville.

Une autre maladie endémique est restée longtemps un fléau dans le département, la diphtérie, connue jusqu'au milieu du XIXème s. sous les noms d'angine couenneuse et de croup. Ainsi en 1859 de docteur Ollivier, médecin des épidémies, note une épidémie d'angine couenneuse qui touche cinquante cinq personnes à Barcelonnette et fait vingt et un morts. Il ajoute que les causes sont "peu connues ou du moins peu appréciées". La découverte du microbe par Klebs en 1883 puis les premières inoculations du sérum antidiphtérique par Roux en 1894 ont permis de progresser dans la lutte contre la maladie comme le montre le rapport du docteur Perrimond qui a ainsi pu sauver une petite fille alors qu'elle se trouvait dans un état grave à Annot en 1916.



179/ Rapport du docteur Bouteille de Manosque sur l'épidémie régnant dans les Basses-alpes en l'an VIII ; 5 M 29

180/ Mémoire imprimé sur les symptômes de l'épidémie qui touche les Basses-alpes en l'an VIII, mémoire imprimé du 9 pluviôse an VIII ; 5 M 29

- 181/ Observation sur une épidémie qui s'est déclarée à Rougon en 1811 ; 5 M 29
- 182/ Lettre du ministre de l'intérieur écrite le 11 février 1812 au préfet des Basses-Alpes pour un secours à la commune des Mées touchée par une épidémie ; 5 M 29
- 183/ Rapport du docteur Honnorat sur une épidémie à Estoublon, 20 juin 1825; il attribue l'origine de la maladie à "la malpropreté des rues et à la stagnation des eaux pluviales et d'arrosage" ; 5 M 29
- 184/ Mémoire du docteur Roustan sur la maladie qui règne dans la commune de Chaudon, 27 mars 1826 ; 5 M 29
- 185 - 186/ Lettre du maire de Sainte-Croix accompagnée d'un croquis des marais mis en cause dans la maladie "de poitrine" qui a atteint la moitié de la population de la commune, 1836 ; 5 M 29
- 187/ Lettre du maire de Melve sur une épidémie d'angine diphtérique et annonçant la fermeture des écoles, 26 janvier 1890 ; 5 M 31
- 188/ Statistique des maladies épidémiques de l'arrondissement de Barcelonnette en 1859 avec mention d'angine couenneuse et fièvre typhoïde ; 5 M 30
- 189/ Demande d'analyse des eaux de Mézel à la suite de cas de fièvre typhoïde, 21 novembre 1897 ; 5 M 2
- 190/ Lettre du sous-préfet de Forcalquier sur les mesures d'hygiène prises par la municipalité pour enrayer l'épidémie de fièvre typhoïde, 23 septembre 1902 ; 5 M 31
- 191/ Rapport du docteur Perrimond, médecin des épidémies relatant le succès d'une vaccination antidiphtérique sur une enfant d'Annot, 23 septembre 1916 ; 5 M 30
- 192/ Etat statistique sanitaire de l'arrondissement de Digne, 3ème trimestre 1910 ; 1 X 9

Reponse du Docteur Bouchard

sur les questions à lui faites par le Bureau
Général des Basses Alpes, sur la maladie épidémique.

1. Quel est le caractère de cette maladie?

Cette maladie est une fièvre putride épidémique; elle est caractérisée par les symptômes suivants que j'ai généralement observés dans les soldats qui ont été traités dans notre hôpital et dans quelques habitants de la ville que j'ai visités.

- 1. Le mal de tête: ce symptôme est le premier qui se manifeste, c'est le plus constant et le plus violent; la douleur se fait principalement sentir au front et au sommet de la tête: elle est quelquefois atroce, et fait presser des vis; quelquefois aussi c'est moins une douleur vive qui un instant pénètre de souffrance.
- 2. La fièvre continue: dans les 4^{es} jours elle n'est rien de considérable; cependant dès lors le pouls est très fréquent et faible: il devient ensuite fort, tendu, quelquefois dur et toujours très fréquent et irrégulier; dans le premier de la maladie il survient des frissons par fois les membres, et des frissons ou refroidissements qui reviennent de temps en temps. cette fièvre se redouble chaque fois; le redoublement est assez souvent plus considérable au jour d'attaque, ce qui lui donne le type d'une fièvre double tierce continue.
- 3. La prostration des forces: le malade d'abord se sent plutôt las que faible, mais bientôt l'accablement augmente, devient extrême, et ces jeunes gens d'un tempérament robuste sont réduits à une telle faiblesse qu'ils se laissent dans leur lit sans pouvoir se donner aucun mouvement. les mains leur tombent, et l'on fait quelques soulevés dans les tendons.
- 4. L'assourissement, le somnolent pénible se joint à ces symptômes et s'associe au legs déliré qui dans quelques uns devient plus fort, et même furieux, ce qui est rare.
- 5. Si la maladie devient mortelle la raison s'égaré de plus en plus, un assourissement complet et quelquefois apoplectique survient de la maladie qui survient dans cet état.
- 6. Dans quelques malades, vers le troisième jour, il se fait des érythèmes purpurés au visage, au cou et principalement au sein. telle apparition est annoncée par un somnolent inquiet et plein de fièvre, et par une hyperémie générale et suffocante; dans les cas où elles doivent avoir lieu, la douleur de tête est comme

ARRONDISSEMENT
DE
FORCALQUIER

CABINET
DU
SOUS-PRÉFET



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Forcalquier, le 23 Septembre 1902

Epidémie de fièvre typhoïde
à Forcalquier.

Le Sous-Préfet de Forcalquier à Monsieur
le Préfet des Basses-Alpes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je viens de procéder à une enquête très discrète sur les mesures prises par la Municipalité de Forcalquier en vue d'éradiquer l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit dans cette ville.

Depuis la réception de votre lettre du 19 septembre M. le Maire de Forcalquier a fait nettoyer la ville et répandre de la chaux sur les fumiers et aux abords des bouches d'égouts, fait procéder à l'enlèvement des tas d'ordure et fait surveiller d'une façon toute spéciale les lavoirs. Les odeurs nauséabondes ont complètement disparu et la ville est actuellement aussi propre qu'elle peut l'être le manque d'eau ne permettant pas de laver à grande eau les rues, ruisseaux etc..

De l'avis des deux médecins que j'ai vus l'épidémie est en décroissance maintenant, la fièvre typhoïde est bénigne et la situation sanitaire de la ville est meilleure.

Je vous transmets le nouveau rapport que j'avais

A Monsieur le Préfet des Basses-Alpes.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Hautes Alpes

Arrondissement de Castellane

Canton d'Annot

Commune d'Annot

DIRECTION DE L'ASSISTANCE DE L'HYGIÈNE PUBLIQUES

SERVICE DES ÉPIDÉMIES

BUREAU DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE

RAPPORT SOMMAIRE

de M. le Dr E. Perrimon, médecin des épidémies,

adressé au préfet le 23 septembre 1916

Nom de la localité où sévit l'épidémie: Annot (nombre d'habitants:)

Indication de la maladie: Diphtérie

Dates des premiers cas: 1er septembre 1916

Dates des derniers cas observés: 11 septembre 1916

Nombre des cas: Trois

Nombre des décès: Zéro

Origine de l'épidémie; cause de son développement; conditions sanitaires de la localité.

La fille Allaman, âgée de 8 ans, fut atteinte de diphtérie dans les premiers jours de septembre. Soignée par une fontoreuse polonoise dont j'ignore le nom et qui est installée à Annot pour la saison d'été, cette enfant avait reçu des soins quelconques; aucune mesure de désinfection n'avait été prise et la famille n'avait pas été prévenue du danger de contamination possible. Le fait était d'autant plus regrettable que la maladie de cette enfant s'aggravait de jour en jour, une very grande partie de la population d'Annot défile à son chevet et que de nombreuses femmes de la plupart des familles, vinrent à tour de rôle la soigner et la veiller. Il a fallu par surcroît pour faire passer une véritable épidémie dans la commune.

Appelé auprès de l'enfant Allaman dans la nuit du 6 septembre, j'ai trouvé la malade dans un état très grave et pour ainsi dire désespéré: tirage énorme, asphyxie des extrémités, cœur défilant. - Je procédai immédiatement à une injection de 20 centimètres cubes de sérum anti-diphtérique qui, bien qu'employé trop tardivement, produisit néanmoins une véritable résurrection; l'évolution diphtérique était enrayée quelques heures après; les fausses membranes étaient expulsées complètement le lendemain; l'enfant était dès lors hors de danger bien qu'elle ait gardé pendant longtemps encore de troubles assez légers dus à l'absorption diphtérique.

La mère de la malade et une de ses amies Madame Anna dite Grace qui avait veillé la malade pendant trois nuits ont été ultérieurement atteintes. Je fis une injection de sérum à la mère le 11 septembre. Les injections

XVII CRETINISME ET MALADIES MENTALES

Crétinisme et goitre, maladie liée à une altération de la glande thyroïde, étaient autrefois très fréquents dans les Alpes, notamment dans le département des Basses-Alpes. Les données statistiques attestent une corrélation entre les deux maladies avec des facteurs héréditaires déterminants par la fréquence de la consanguinité dans les régions atteintes. Face à l'aliénation mentale, faute de moyens thérapeutiques, on se contentait de l'internement des individus dangereux. En l'absence d'établissement sur place, les malades du département étaient conduits à Montfavet près d'Avignon jusqu'à la réalisation de l'hôpital psychiatrique départemental ouvert à Digne en 1958.

C'est à un médecin originaire des Basses-Alpes, Antoine Laurent Bayle que l'on doit les premières recherches sérieuses sur les maladies mentales. Sa thèse publiée en 1822 a été longtemps considérée comme une contribution remarquable par la qualité des observations et de l'analyse.

Bien qu'il ne soit pas toujours en rapport avec l'aliénation, le suicide apparaît souvent lié à un déséquilibre psychique. La fréquence du nombre dans le département, notamment à la fin du XIX^{ème} siècle, est attestée par les statistiques nationales et les nombreux procès verbaux de gendarmerie qui figurent dans les archives judiciaires.



193/ Carte postale représentant un couple de paysans de l'Ubaye atteints du goitre ; 2 Fi 2/11

194 - 195/ Cartes de répartition du goitre et du crétinisme en France en 1910, extrait du Larousse médical illustré, 1912, collect. privée

- 196/ Rapport du docteur Lacombe au conseil départemental d'hygiène sur la situation sanitaire du département en 1913 ; 5 M 3
- 197/ Tableau statistique d'enquête sur le goitre et le crétinisme à Mallemois en 1864 ; 1 X 7
- 198/ Reproduction d'une gravure représentant le cerveau éditée en 1725
- 199 - 200/ Rapport médical et lettre du maire de Quinson du 6 juin 1806 au sujet d'un malade mental ; 3 X 71
- 201/ Rapport de Royer-Collard sur la thèse de médecine de Bayle du Vernet (1799-1858) consacrée aux maladies mentales, novembre 1822 ; 1 J 31
- 202/ Lettre de Bayle faisant état de ses travaux sur les maladies mentales, 8 mars 1825 ; 1 J 31
- 203/ Fac similé de la page de garde de la thèse de A.L.J. Bayle sur les maladies mentales, publiée à Paris en 1822
- 204/ Article de la gazette des hôpitaux du 25 juin 1853 faisant état du "travail remarquable" de Bayle sur les maladies mentales
- 205/ Etat statistique des aliénés des Basses-Alpes en 1851 ; 3 X 64
- 206 - 209/ Série de rapports de gendarmerie concernant des suicidés en 1890 à Vergons, Rougon et Demandolx ; 3 U 5/332
- 210/ Carte des suicides en France de 1881 à 1900, extrait du Larousse médical de 1912, collect. privée
- 211/ Lettre concernant l'admission d'un aliéné à l'institution Grimaud Meissonnier de Montfavet en 1911 ; 3 X 71
- 212/ Article du Provençal du 25 octobre 1958 relatant la réception des travaux de l'hôpital psychiatrique départemental à Digne ; 43 W 98

RECHERCHES

N. 247.

SUR

LES MALADIES MENTALES;

THÈSE

*Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris,
le 21 novembre 1822, pour obtenir le grade de Docteur en
médecine,*

PAR A. L. J. BAYLE,

Bachelier ès-lettres; ancien Interne de deuxième classe des hôpitaux
et hospices civils de Paris; Interne en médecine à la maison royale
de Charenton.

Oft from the body, by long ails mistun'd,
These evils sprung, the most important health,
That of the mind, destroy; and when the mind
They first invade, the conscius body soon,
In sympathetic languishment declines.

ARMSTRONG, *Art of preserving health*, v. 1v, 134.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,

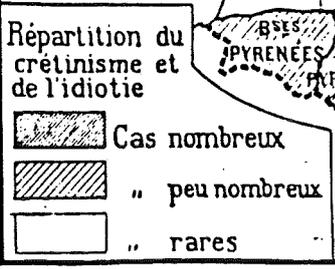
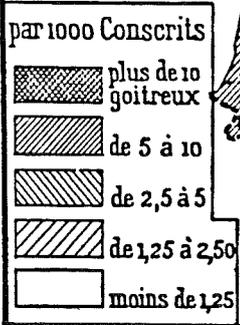
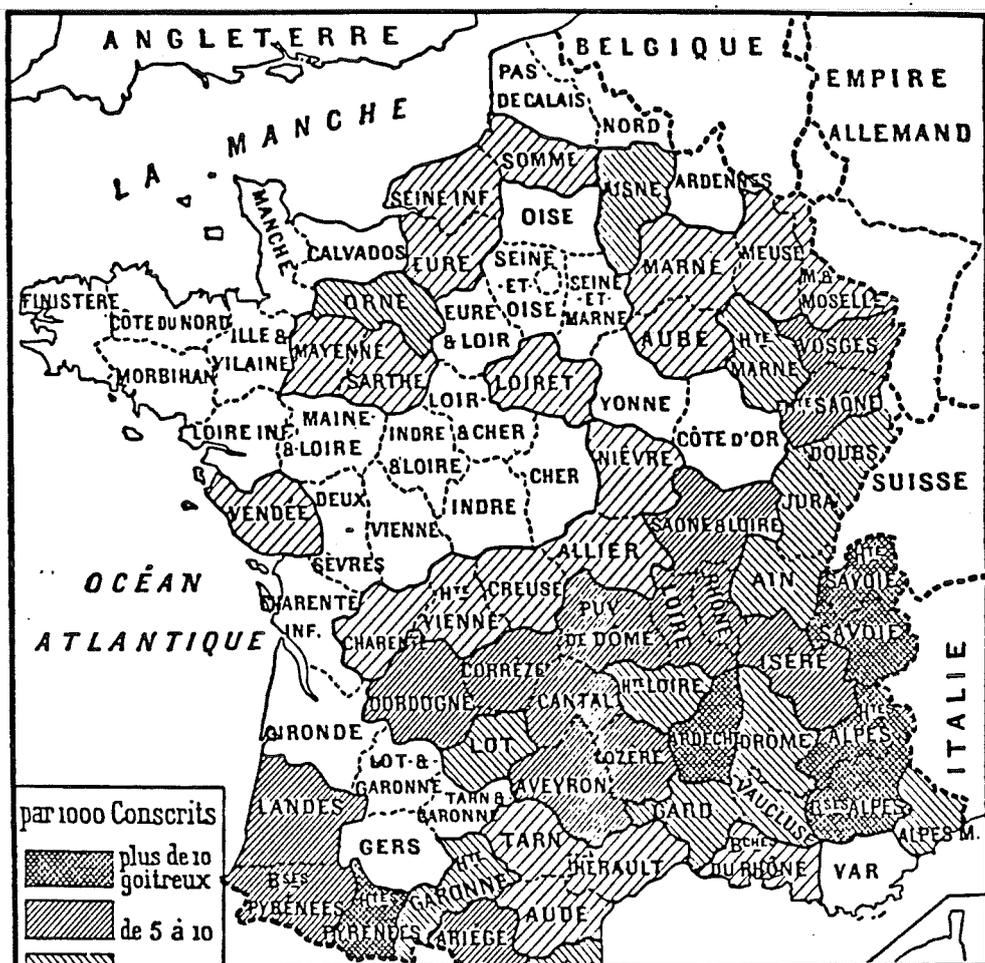
Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.

1822.

J'ai lu avec beaucoup d'attention la thèse présentée par M. Bayle. elle contient un grand nombre d'observations importantes, dignes de servir et d'être citées avec beaucoup de faveur. C'est un travail intéressant, digne du nom que porte l'auteur, et de son nom que ce nom rappelle. Je pense que la Faculté doit admettre cette thèse. Elle figurera avec honneur dans la collection.

Paris, 5. novembre 1822.

Voisin-Zollard.



. - Répartition du crétinisme et de l'idiotie en France.
(D'après M. L. Mayet.)

1911
au Directeur
de renseignements
général, dûment remplie.

CABINET DU PREFET
- 9 NOV 11
DES BASSES ALPES

INSTITUTION

GRIMAUD

MEISSONNIER

SOURDS-MUETS

BEGUES

& ANORMAUX

DES DEUX SEXES



CHATEAU ST ANGE

Montfavet

(VAUCLUSE)

MONTFAVET
est une Banlieue
D'AVIGNON

Téléphone

PRÈS AVIGNON

Le 8 novembre 1911

communiqué aux parents pour la tenue de la Commission administrative de l'asile, en leur faisant connaître que les renseignements demandés concernent le 95^e Dapétien, de Montfavet, actuellement hospitalisé dans son établissement.

Signé, le 10 novembre 1911.

Par Délégué du Préfet

Le Secrétaire Général



Monsieur le Préfet,

Avant de pouvoir nous prononcer sur l'admission de l'enfant dont vous nous parlez dans votre lettre du 6 courant je vous serais très obligé de vouloir bien remplir la feuille de renseignements ci-jointe et de nous la renvoyer ensuite.

Veillez agréer, M^{rs} le Préfet, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Directeur,

[Handwritten signature]

XVIII L'ACCOUCHEMENT

La naissance à longtems constitué un moment très périlleux de la vie tant les accidents d'accouchement étaient fréquents. Jusqu'au XIXème siècle le recours aux matrones était général et, alors que des cours d'accouchement avaient été institués pour la formation de sages-femmes, le ministère regrettait en 1805 que le département des Basses-Alpes n'ait envoyé personne à cette "école de la maternité". Jusqu'au début du XXème siècle le département des Basses-Alpes est resté parmi ceux ayant une forte mortalité infantile alors que le recul, au plan national, était justement du pour une large part aux progrès réalisés dans l'art d'accoucher et dans les premiers soins donnés aux nouveau-nés. En 1913, un rapport du docteur Lacombe soulignait la nécessité d'une meilleure éducation des femmes dans les Basses-Alpes pour assurer une hygiène satisfaisante de l'allaitement.

Le souci de la sécurité s'est traduit au cours du XXème siècle par la généralisation progressive de l'accouchement en milieu hospitalier. La première maternité a été installée à Digne dans l'hôpital Charles Romieu en 1904. Elle a été rénovée en 1939, mais, très vite, ne pouvant plus répondre à l'accroissement de la demande et à l'exigence de qualité, elle a été remplacée par un nouvel établissement moderne en 1980.



213/ Reproduction d'une gravure représentant la formation du foetus publiée en 1631

214/ Mémoire des dépenses faites à l'occasion de l'accouchement de Rose Arnaud le 17 novembre 1786 ; 26 J 29

215/ Reproduction d'une gravure du XVIème siècle représentant la naissance

- 216/ Décret de la convention nationale du 9 janvier 1793 pour la subsistance des enfants abandonnés, affiche imprimée, 1 Fi 1/1152
- 217/ Procès verbal de gendarmerie relatif à un avortement à Thorame-Basse en 1853 ; 3 U 5/282
- 218 - 219/ Commission rogatoire et procès verbal de gendarmerie relatifs à la propagande anticonceptionnelle dénoncée par l'Illustration en 1929 à Oraison ; 3 U 1/462
- 220/ Lettre du préfet des Basses-Alpes faisant état de l'absence de candidat du département aux cours d'élèves sage-femmes, 18 thermidor an XII ; 5 M 6
- 221/ Lettre du sous-préfet de Sisteron au sujet de la réclamation d'une sage-femme concurrencée par des matrones, 15 novembre 1832 ; 5 M 6
- 222/ Lettre des hôpitaux de Paris au sujet de l'accueil d'une élève sage-femme des Basses-Alpes, 6 décembre 1834 ; 5 M 6
- 223/ Diplôme de sage-femme délivré à Marie Madeleine Richaud de Digne en 1840 ; 5 M 6
- 224/ Statistique de la mortalité infantile de l'arrondissement de Digne en 1877 ; 3 X 57
- 225 - 226/ Cartes de la mortalité infantile en France en 1810 et 1913, extr. du Larousse médical illustré de 1912
- 227/ Lettre du maire de Digne au sujet de la création d'une maternité à Digne, 1er février 1895 ; 1 X 38
- 228/ Extrait d'un article de l'Illustration de 1888 présentant la couveuse d'enfant
- 229/ Illustration d'un article sur l'accouchement sans douleur avec une photographie de Nicole Courcél vedette de "Tu enfanteras dans la douleur", en 1955

230/ Affiche en couleur "Elle fume, elle l'intoxique" éditée
par le comité national contre le tabagisme, s.d, vers
1970 ; 1 Fi 6/1495



Après l'aspect moralisateur où la femme enceinte écoute les conseils de la sage-femme, vient un aspect plus scientifique : l'image de l'enfant dans le ventre maternel, publiée dans le *De formatio foetu* du médecin Adrian Van Spiegel en 1631 (fig. 8); dans la traduction visuelle, la femme-utérus du médecin est devenue la femme-fruit du graveur-poète.



GRAVIDA MYSTERIOSA

8. *De Formatio foetu*,
d'Adrian Van Spiegel,
planche gravée de
Matthieu Merian,
école suis. 2,
1631. Paris,
Bibliothèque
nationale.

Depense faite à l'occasion de l'accouchement de M^{lle} Bernadine le 17 novembre 1786

Le savoir sept livres six sols pour du bois quil à acheté le 19 novembre	7 # 6 s
plus pour du fromage quatre livres dix	4 # 10
plus pour de la farine deux livres deux	2 # 2
plus quatre livres pour de viande	4 #
de plus pour du sucre deux francs quatre	2 # 4
de plus pour huile un franc	1 #
Leôte du pain quil à fourni Sebastien Derbes en plusieurs fois 24 li. 14 on monte	5 # 14 s
plus fourni neuf bouteilles vin	2 # 14 s
plus pour du linge quil à fourni pour la petite dont elle est restée en remettant la petite	4 #
plus pour la femme quil en à eu soin dans le temps de son accouchement et tout le temps quil à esté j ^{eu} et dont elle à tenu soin de la mere et de l'enfant	6 #

37 # 10 s

Département

des

Basses-Alpes



DIGNE, le 18. Thermidor an 12.

BUREAU
des Hospices et secours.
Cour de l'accouchement.

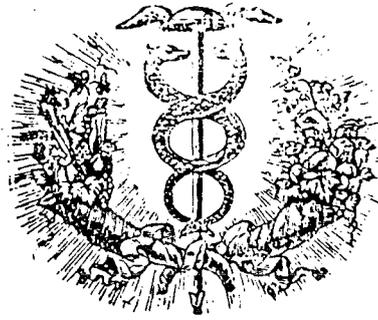
N^o. 839.

Nota. Les réponses doi-
vent indiquer en marge
le Bureau d'où les lettres
sont écrites.

Le Général de Brigade Alex. Lameth,
Préfet du Dép.^t des Basses-Alpes,
Au Sous Préfet de Sisteron

Dans le procès Verbal de la distribution des prix
faits par Son Excellence le Ministre de l'intérieur, aux élèves
Sage femme de l'hospice de la maternité le 29. prairial
an XII. que le ministre, m'a transmis le 25. messidor dernier
j'ai vu que beaucoup de Départements avaient fourni des
élèves à cette école.

Le Ministre a remarqué avec peine que celui des
Basses-alpes n'est pas suivi cet exemple, il me témoigne



JURY MÉDICAL

DU DÉPARTEMENT

d *e L'Hérault*

CERTIFICAT DE CAPACITÉ ET DE RÉCEPTION

POUR LA PROFESSION

DE SAGE-FEMME.

Nous soussignés, composant le Jury médical du département
d *L'Hérault* en exécution de la
loi du 19 ventose an 11 (10 mars 1803), certifions que la dame
Mme-Madeleine Richau - Sœur - Soit CATTON

âgée de *40 ans* native d *Digne*
département d *Basses Alpes* après nous avoir présenté,
conformément à l'article 31 de la loi précitée, les certificats des
Cours qu'elle a suivis, a été par Nous interrogée sur les différentes
parties de la théorie et de la pratique des accouchements, qu'il est
indispensable à une Sage-Femme de connaître; dans lequel examen
ladite dame *Mme-Madeleine Richau Sœur*
e - Françoise CATTON

ayant fait preuve de capacité, nous lui délivrons le présent Certificat
de capacité pour exercer la profession de SAGE-FEMME.

A Montpellier ce *16 Août 1840*

[Signature]
~~Commissaire de la Faculté de Médecine de Montpellier,~~
Président du Jury.

[Signature]
Membre du Jury.

[Signature]
Membre du Jury.



*Journal - par le Notaire - de la Commune de L'Herault - Du Département de l'Hérault - Le 21 Janvier 1840 - M. le Notaire en M. le
Notaire - par le Notaire - de la Commune de L'Herault - Du Département de l'Hérault - Le 21 Janvier 1840 - M. le Notaire en M. le
à Digne au Département de l'Hérault - M. le Notaire en M. le
M. le Notaire en M. le*

XIX - XX SOINS DES YEUX ET DES DENTS

Jusqu'au XVIIIème siècle, les soins des yeux relevaient pour beaucoup du domaine des superstitions médicales et plusieurs documents attestent le recours à des "pierres ophtalmiques". Ainsi à Castellane se vend en 1696 "une pierre-aux-yeux", de la grosseur d'une grosse lentille, fort polie, d'un blanc sale, plate d'un côté et ayant d'une autre côté "la forme du limasson, que pour guérir du mal aux yeux, on fait glisser sous la paupière de l'oeil où elle se roule autour de la prunelle".

Les lunettes sont en usage depuis le XIIIème siècle

mais c'est surtout depuis la fin du XIXème siècle qu'on s'est soucié de corriger systématiquement l'acuité visuelle des enfants considérée comme un facteur important de la réussite scolaire.

En ophtalmologie, le XVIIIème siècle a été marqué par la première correction chirurgicale d'un strabisme (Taylor, 1738) mais c'est surtout l'art dentaire qui a le plus progressé au cours de ce siècle : soins contre la carie (1755), invention de la couronne à pivot (1746), du râtelier (1788) et de la prothèse en or (1800). Pourtant les soins des dents restaient rudimentaires en milieu rural et, malgré l'organisation de la profession au XIXème siècle, les Dignois se satisfaisaient encore en 1895 d'un armurier sans qualification pour l'extraction des dents !.



231/ Reproduction d'une gravure de la boutique d'un marchand de binocles à la fin du XVème siècle.

232/ Procés devant la cour de Castellane au sujet d'une pierre pour guérir le mal aux yeux "de la grosseur d'une grosse lentille fort pollie d'un blanc sale, plate d'un cotté et relevée de l'autre ayant d'un côté la forme du limasson" janvier 1696 ; B 989

- 233/ Reproduction d'une planche anatomique de l'oeil éditée en 1725
- 234/ Procès devant la sénéchaussée de Sisteron mettant en cause un certain Joseph Perret "opérateur oculiste" de Cruis, 1701 ; B 2104
- 235/ Remède de la "pierre ophthalmique" pour le mal des yeux, s.d, vers 1800 ; 26 J 29
- 236/ Avis de passage de Lagoguey médecin oculiste de Montpellier annonçant son séjour à Manosque et se recommandant de guérisons à Digne, 1833 ; 30 J 3
- 237/ Prospectus publicitaire "le trésor de la vue" s.d, début XIXème siècle ; 30 J 3
- 238/ Fiche d'indentification et portrait du docteur Martin fondateur de la clinique ophtalmologique du Péage à Digne, 1939 ; 13 Fi 358
- 239/ Tableau des lettres pour mesurer la vue publié par la société Optraix à l'intention des enseignants
- 240/ Série de lunettes, début XXème siècle, collection Perrin-Gouron, Digne
- 241/ Oeillère en verre bleu, collection P. Goffi, Digne
- 242/ Reproduction d'une gravure représentant un dentiste sur la place d'un village au XVIIIème siècle
- 243/ "Recepto par lo mal de las dents" remède contre les maux de dents transcrits dans un volume de minutes notariales de Digne, début XVIème siècle
- 244/ Prospectus du "calme-dents" remède du pharmacien Blache, s.d, vers 1900 ; 18 J 167
- 245/ Recette de dentifrice, s.d, XVIIème siècle ; 1 J 31

- 246/ Publicité pour l'hygiène dentaire publiée dans l'Illustration du 5 avril 1924
- 247 - 248/ Pétition en faveur de Raybaud armurier de Digne qui pratique l'extraction des dents et lettre du ministère de l'intérieur au sujet de la situation de Raybaud au regard de l'exercice de la profession de dentiste, 8 novembre 1894 ; 5 M 6
- 249/ Plainte de l'association syndicale des chirurgiens dentistes du sud-est de la France contre une personne exerçant illégalement l'art dentaire à Manosque, 26 mai 1920 ; 3 U 2/231
- 250/ Facture des fournitures d'établissement du service dentaire de l'hôpital psychiatrique de Digne en 1959 ; 26 W 26
- 251/ Clef de Garengot pour extraire les dents, XIXème siècle, collection Lombard, Volonne
- 252/ Davier pour l'extraction des dents, collection Dr. Crozes, Aiglun



1701



Extrait des Registres du
Sénéchal de l'Intendant

Remoins a Turco
A Noël magnan tiseur a toiles du lieu Des
Cruis demandeur en execution de Santance
par maitre Ciuet son procureur d'une part

Contre

Joseph perret operateur oculiste dudit lieu
deffendeur par m^r Ricaudy substitué de
M^c Allibert;

Ledit Ciuet dit qu'en execution de nostre
Santance Il ordonne la preuve
Rendue en Jugement Levingt Cinq
May dernier jl a fait assigner en
temoin sieur Jean Baptiste marson
Jean quinaud Bourgeois d'ud. Lieu et ame

AVIS MÉDICAL.

Maladies des Yeux, etc., etc.

M. LAGOGUEY,

*Médecin-Oculiste, de la faculté de Montpellier, Oculiste
honoraire des Établissmens publics de plusieurs départemens,
Arrivera à le 30 Octobre*

Mansque y séjournera quelques jours.

C'est le même Médecin-Oculiste dont les journaux ont annoncé les succès et qui, au moyen de procédés qui lui sont propres, a souvent guéri des aveugles et autres malades dont la cure et les opérations avaient jusque-là paru impraticables. Les attestations suivantes suffiront pour établir la confiance publique, et les amis de l'humanité s'empresseront sans doute de lui adresser les malheureux auxquels ses soins et ses conseils peuvent être de la plus grande utilité.

Le Maire de la ville de Digne et les Médecins soussignés certifient que M. LAGOGUEY-S. JOSEPH, Médecin-Oculiste de la Faculté de Montpellier, a rendu la vue, en leur présence, aux nommés Jacques Morel, de Château-Arnoux, âgé de 63 ans et Célestin Arnoux, de Thoard, âgé de 58 ans. Ces opérations, faites avec beaucoup de dextérité, ont pleinement justifié la réputation dont jouit M. LAGOGUEY, auquel le Maire offre, en témoignage de sa satisfaction, le titre d'Oculiste honoraire de l'Hospice civil de cette ville. Fait à Digne, à l'Hotel-de-Ville, le 27 mars 1851. Signés: Hugues, maire; Itard et Cassend, médecins Le Préfet des Basses-Alpes, J.-M. Du Lac.

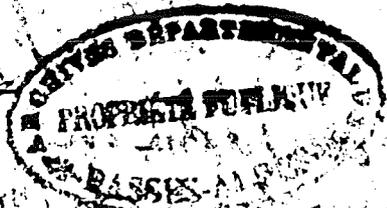
Je certifie avoir été témoin d'une opération de cataractes, pratiquée avec méthode et habileté, sur l'un et l'autre œil, séance tenante, par monsieur Lagoguey-Saint-Joseph, sur la personne d'Amable Garnier, de Granville, d'un tempéramment lymphatique, atteinte de cataractes de naissance et d'ophtalmie palpébrale chronique. J'atteste de plus, qu'aujourd'hui le succès en est, on ne peut mieux assuré.

Granville, le 25 mars 1852. TARDIF, docteur-médecin.

Nous, Médecin et Chirurgien du bourg de la Haye-du-Puits, arrondissement de Coutances, certifions que monsieur Lagoguey, etc, a donné la vue au nommé Pierre Giard, âgé de 25 ans, aveugle de naissance, par cataractes; que malgré une mobilité presque convulsive de la part du malade, l'opération a été faite avec une grande dextérité.

Signés: LECHANTÉUX, médecin; ENCOGNARD, chirurgien; DURAND, maire; LEBRETON, Sous-Préfet de Coutances.

Les soussignés certifient que M. Lagoguey-Saint-Joseph a fait l'ex-



J. M. J.
Dentifrice

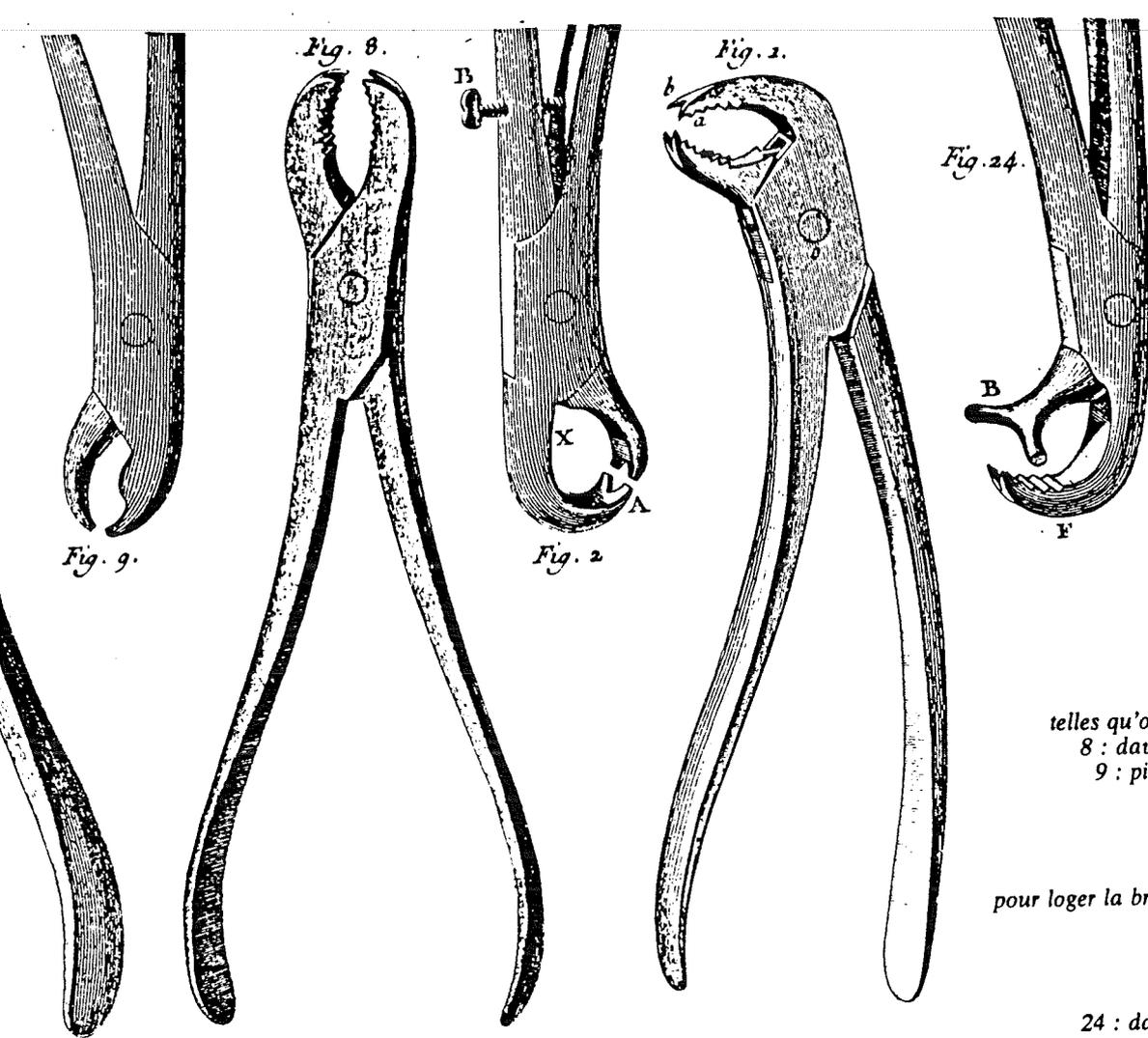
Prenez gomme arabique dissoulue
une once pierre ponce, demy once corail rouge,
deux dragmes muscades, mirrhe, et giroffles, un dragme
alun et sel commun deux scrupules.
Fault premièrement faire infuser la
gomme en petite quantité d'eau rose, l'agiter, la battre bien
dans le mortier et y ajouter les poudres et en former
pastilles de la longueur et grosseur du petit doigt.

RECETTE DU DENTIFRICE

(XVIIe s.)

Prenez gomme arabique dissoulue dans eau rose,
une once pierre ponce, demy once corail rouge, deux
dragmes muscades, mirrhe, et giroffles, un dragme
alun et sel commun deux scrupules.

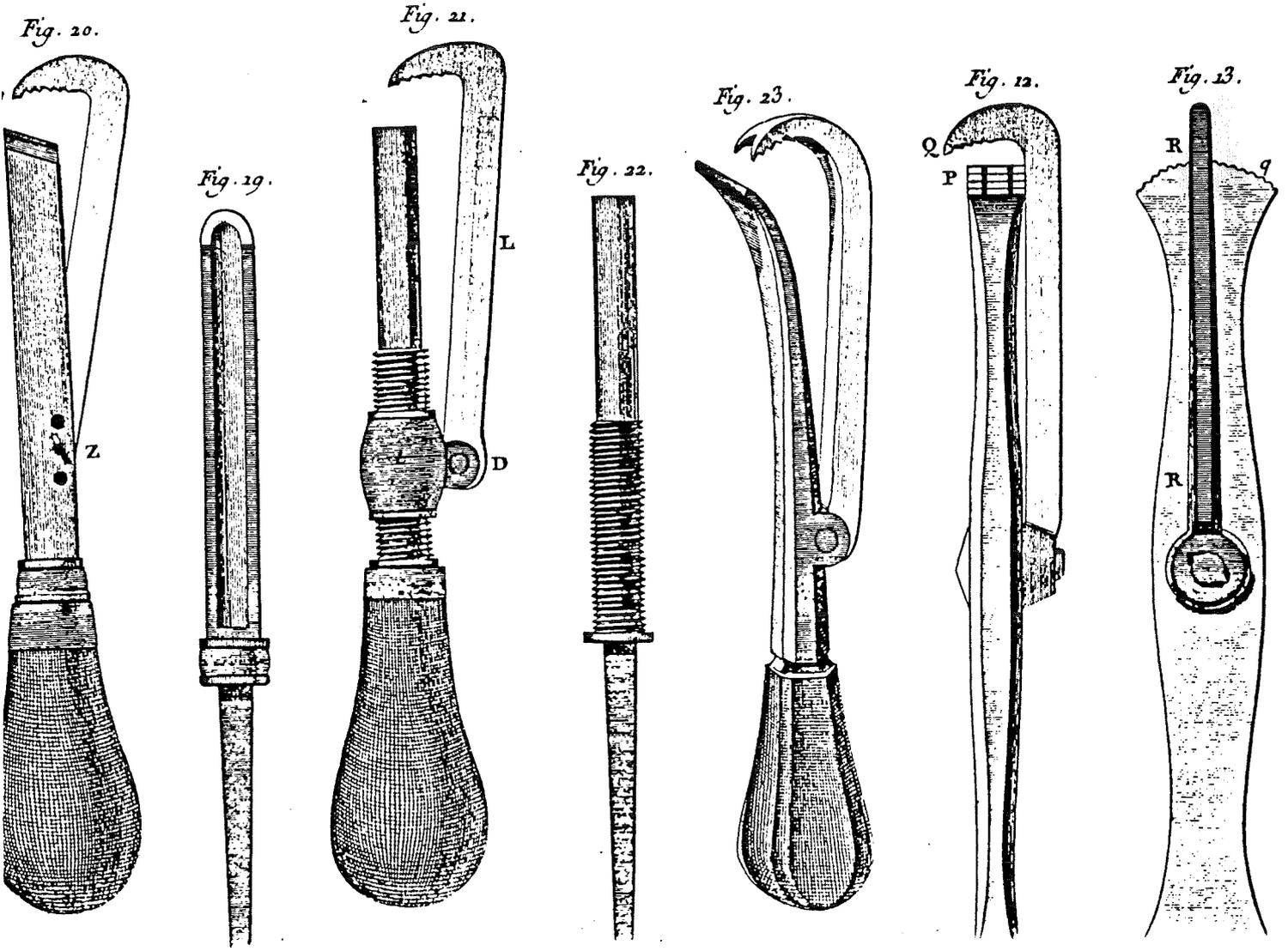
Fault premièrement faire infuser la gomme en
petite quantité d'eau rose, l'agiter, la battre bien
dans le mortier et y ajouter les poudres et en former
pastilles de la longueur et grosseur du petit doigt.



Des daviers,
des pinces, des leviers
et pécicans.

Figures 1 : davier;
2 : mâchoires du davier
telles qu'on les faisait anciennement;
8 : davier droit ou pince-incisives;
9 : pince-incisive de M. Foucou;
10 : pince bec de corbin;
11 : pécican;
12, 13 : pécicans;
19 : arbre creusé
pour loger la branche du crochet du levier;
20 : levier;
21 : levier;
22 : tige du levier;
23 : levier;
24 : davier avec un point d'appui.

Jean-Jacques Perret, L'art du coutelier expert en instruments de chirurgie, 1772.



XXI L'ALCOOLISME

Combattu comme un fléau à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, l'alcoolisme sévissait dans le département des Basses-Alpes, notamment sous forme de consommation d'absinthe avec un des taux les plus élevés de France en 1910. La courbe de consommation d'alcool dans les Basses-Alpes avait suivi une croissance inquiétante passant de 0,63 litres par habitant à 2,24 litres entre 1861 et 1896.

Par arrêté préfectoral du 17 août 1914 la vente d'absinthe a été interdite et les pouvoirs publics ont multiplié les campagnes contre l'alcoolisme, mettant d'abord plutôt en avant le coût financier pour en venir à une sensibilisation sur le plan de la santé et de la sécurité routière.



- 253/ Arrêté préfectoral interdisant la vente d'absinthe, 17 août 1914, affiche imprimée ; 1 Fi 3/1347
- 254/ Lettre à en tête de la maison Martin et Bonnet de Digne fabricant de liqueur, 1897 ; 18 J 167
- 255/ Carte de la consommation d'absinthe en France publiée en 1912 dans le Larousse médical illustré
- 256/ Rapport sur la consommation d'alcool dans les Basses-Alpes et graphique comparé des placements d'aliénés et de consommation d'alcool de 1861 à 1896 ; 5 M 2
- 257/ Rapport de gendarmerie sur une mort accidentelle des suites d'une attaque épileptique due à l'alcoolisme, 23 août 1890 ; 3 U 5/332
- 258/ Publicité pour l'apéritif Byrrh "tonique et stimulant", s.d ; 18 J 167

259/ Affiche du comité national de défense contre l'alcoolisme
"si tu veux ta maison, ne la bois pas tous les jours",
1951 ; 1 Fi 6/45

260 Affiche éditée par la direction départementale de l'équipe-
ment des Alpes de Haute-Provence d'après un dessin de
Céline Gastinel, élève du lycée Paul Arène de Sisteron,
lors d'une campagne contre l'alcoolisme en 1985 ;
1 Fi 6/1739



BYRRH



Maison L.VIOLET

J. & S. Violet Frères

SUCCESEURS

À THUIR (*Pyrénées-Orientales*)

SUCCURSALES
ET DÉPÔTS DE LIVRAISON

CHARENTON
NANTES
LYON
PERPIGNAN
BORDEAUX
LE HAVRE
LILLE
LIMOGES
MARSEILLE
NANCY
NICE
PAU
ROUEN
TOULON
TOULOUSE

ALGER
BONE
CONSTANTINE
CASABLANCA
ORAN
TUNIS
=
BRUXELLES
=
BUENOS-AIRES
=
MONTRÉAL
=
LONDRES

CAVES & ENTREPOTS

CASES DE PÈNE
ESPIRA DEL'AGLY
ESTAGEL

RIVESALTES
TAUTAVEL

ARRÊTÉ

INTERDISANT LA VENTE DE L'ABSINTHE

Le Préfet du département des Basses-Alpes,

Vu la loi du 9 août 1849 (article 7), sur l'état de siège ;

Vu la proclamation de l'état de siège ;

Vu l'instruction d'octobre 1913, réglant les pouvoirs de police de l'autorité militaire sur le territoire national en état de siège et notamment l'article 23 ;

Vu les instructions de M. le ministre de l'intérieur, en date du 16 août 1914 ;

Vu les délégations de leurs pouvoirs de police données par MM. les généraux commandant les 14^e et 15^e Régions,

ARRÊTÉ :

Art. 1^{er}. — La vente de l'absinthe est interdite dans les débits de boissons, cafés, cabarets, restaurants, auberges, hôtels et, en général, tous lieux publics.

Art. 2. — En cas d'infraction, l'établissement où elle aura été commise sera immédiatement fermé.

Art. 3. — Tout procès-verbal constatant une contravention au présent arrêté devra être transmis sur-le-champ à la préfecture des Basses-Alpes.

Art. 4. — Les représentants et agents de tous grades des autorités militaires et civiles sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Digne, le 17 août 1914.



Le Préfet des Basses-Alpes,
F. FONTANÈS.

Vu et approuvé :

Le Général Commandant la 15^e Région,

BAUDENOM DE LAMAZE.

Le Général Commandant la 14^e Région,

MEUNIER.

XXII L'HYGIENE

L'hygiène a de tous temps été considérée comme une nécessité permettant de préserver la santé et Rousseau écrit en 1762 dans l'Emile; "la seule partie utile de la médecine est l'hygiène". Le XIXème siècle y ajoute la dimension publique visant à assurer la santé des populations considérées en masse. La mise en place de comités d'hygiène, les campagnes d'information et de sensibilisation, notamment sous forme de publications, les mesures de salubrité feront ainsi grandement progresser la prévention de nombreuses maladies à la fin du XIXème siècle. Mais le XIXème siècle restera surtout marqué par une véritable révolution consécutive aux travaux de Pasteur. Ceux-ci ont débouché sur la méthode de l'asepsie, devenue un précepte fondamental en matière médicale. Cette révolution pastoriennne a eu un impact considérable sur les orientations et les actions en matière d'hygiène publique dans les décennies qui ont suivi. Par effet d'entraînement, l'école laïque mise en place par Jules Ferry a accordé dès le XIXème siècle une place privilégiée à l'hygiène parmi les matières enseignées.

Pourtant il faudra longtemps pour faire admettre des pratiques d'hygiène rigoureuses dans le département et une enquête effectuée en 1938 à Thorame démontre une hygiène déplorable dans une région qui s'est pourtant fixée comme objectif dès cette époque, le développement du tourisme.



261/ Exempleire de mars 1898 de la revue de l'hygiène du foyer;
18 J 157

262/ Extrait du journal des Basses-Alpes du 28 mars 1846 évoquant
l'ouverture de "bains de propreté" à Digne

263/ Affiche éditée par la préfecture des Basses-Alpes pour
les mairies en 1923 "conseils pour l'hygiène de l'enfance
et la sauvegarde de la santé" ; 1 Fi 4/474

- 264/ Article publicitaire extrait de l'Illustration du 8 mars 1924 "lamentable histoire d'un microbe"
- 265/ Almanach de la cellule avec "hygiène de l'âme et hygiène du corps", 1857 ; 1 Fi 3/263
- 266/ Rapport de l'inspecteur départemental des Basses-Alpes sur l'hygiène déplorable et "le tout au fumier" de Thorame-Basse avec photographie, 28 juillet 1938 ; 5 M 4
- 267/ Prospectus publicitaire pour l'ouvrage "la femme, médecin du foyer", s.d, début XXème siècle, 18 J 167
- 268/ Arrêté du préfet des Basses-Alpes relatif aux prescriptions hygiéniques à prendre dans les écoles primaires du département pour prévenir et combattre les épidémies, 14 février 1894 ; 1 Fi 3/593



La Revue de L'hygiène du Foyer

MENSUELLE



RÉDACTEUR EN CHEF : D^r MAISTRE.

Toutes les communications doivent être adressées à M. le Directeur.

ABONNEMENTS

FRANCE, UN AN 2 fr. 50
ETRANGER, UN AN 3 fr. . .



ADMINISTRATION ET RÉDACTION : 22, Boulevard Saint-Germain, PARIS.

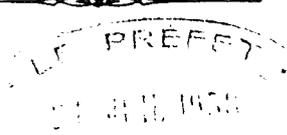
PRÉFECTURE DES BASSES-ALPES

INSPECTION DÉPARTEMENTALE

D'HYGIÈNE

.....
TÉL. : 172

→←



Digne, le 28 JUILLET 19 38

L'Inspecteur départemental d'Hygiène
à
Monsieur le Préfet des Basses-Alpes .

A la suite de la délibération du Conseil Municipal de Thorame Basse (12 Juin 1938) et sur une nouvelle plainte de Monsieur Ranguin, succédant à une abondante correspondance, j'ai procédé à enquête, le 20 Juillet 1938, dans le village de Thorame Basse.

D'une façon générale, le village est d'une hygiène déplorable : beaucoup de maisons n'ont pas de W.C. et utilisent le tout au fumier celles qui en ont, déversent dans les canaux d'arrosage. Il est certain que l'état actuel de l'hygiène locale est un danger qui peut devenir évident, pour peu qu'un convalescent de typhoïde, porteur de germes, vienne habiter l'agglomération, ; sans parler des odeurs et du danger des mouches.

En ce qui concerne les plaintes de Monsieur Ranguin (qui n'a pas de W.C et évacue sur son fumier), elles me paraissent justifiées en ce qui concerne le W.C public, ceux de l'école ne me paraissant pas en cause .

Le W.C public n'est séparé de la maison Ranguin que par 3 mètres il y est déversé de nombreux seaux dits " hygiéniques ", son fonctionnement constitue incontestablement une nuisance pour le voisinage.

Il serait d'ailleurs facile, "étant donné l'abondance des eaux et la déclivité des rues, d'aménager à peu de frais, un assainissement du village.

Je crois qu'il serait bon de demander à la Commission sanitaire

XXIII LA VACCINATION

Dans le domaine de la prévention, le XVII^{ème} siècle a marqué des progrès. C'est le cas contre la variole avec la méthode d'inoculation inaugurée à Venise dès 1701 puis en Angleterre et en France après 1753. Malgré des résistances elle est en voie de généralisation lorsque la découverte de la vaccine par Jenner en 1796 la rend sans objet. Au début du XIX^{ème} siècle la médecine fit des progrès décisifs sur le plan des concepts : un nouvel état d'esprit apparaît avec la médecine expérimentale de Claude Bernard. Il triomphe avec Pasteur dont les travaux permettent désormais l'immunisation contre une maladie par inoculation de produits pathologiques de la même maladie. Le créateur de la microbiologie ouvre la voie des virus atténués en réalisant la vaccin contre la rage.

Avec la désinfection systématique et l'asepsie, les vaccins et les serums, les médecins du début du XX^{ème} siècle disposent enfin d'un arsenal thérapeutique efficace. Dans la foulée des découvertes pastoriennes de nouveaux vaccins apparaissent : contre le choléra, la peste, la fièvre typhoïde puis la tuberculose (1922), la diphtérie (1923), le tétanos (1927) et plus tard la poliomyélite (1956). Les diverses vaccinations rencontreront cependant bien souvent des réticences, obligeant la rédaction de lois les rendant obligatoires.



269/ Arrêté préfectoral établissant une société de vaccine à Digne, le 29 germinal an XII, affiche imprimée ;
1 Fi 2/1596

270/ Prospectus faisant état du succès de la vaccination "pour l'extinction de la petite vérole en France" germinal an XII ; 5 M 41

- 271/ Reproduction d'une gravure de 1801 montrant une séance de vaccination
- 272/ Etat des personnes vaccinées dans la commune d'Allos par le docteur Simon Jude Honnorat en 1807 avec observations sur les causes qui retardent la propagation de la vaccine; 5 M 41
- 273/ Lettre du ministre de l'intérieur du 7 septembre 1809 au préfet des Basses-Alpes au sujet de l'expédition de "fluide vaccin" . 5 M 41
- 274/ Lettre publicitaire d'un fabricant de "tubes capillaires pour recueillir et conserver le fluide vaccin et d'aiguilles plates et cannelées pour vacciner" 27 juillet 1810 ; 5 M 41
- 275/ Instruction sur la manière de conserver et vider les tubes capillaires, mai 1808 ; 5 M 41
- 276/ Lettre de Lazare Carnot ministre de l'intérieur accusant réception du rapport du préfet sur la vaccination dans le département, 30 mars 1815 ; 5 M 41
- 277/ Circulaire du préfet sur l'organisation de la vaccination avec des médecins vaccinateurs, 16 avril 1818 ; 5 M 42
- 278/ Extrait d'un article de l'Illustration de 1894 concernant le vaccin de la diphtérie, scènes de culture du serum et de l'inoculation
- 279/ Affiche en couleurs éditée par le ministère de la santé publique en faveur des vaccinations, s.d, vers 1950 ; 1 Fi 6/1486
- 280/ Affiche du comité français d'éducation sanitaire en faveur de la vaccination contre la polio, s.d, vers 1960 ; 1 Fi 6/1277



PROSPECTUS.

BUREAU
DES SECOURS
PUBLICS

*SOCIÉTÉ pour l'extinction de la petite Vérole en France,
par la propagation de la Vaccine.*

LES nombreuses expériences faites en France depuis quatre ans, établissent, d'une manière incontestable, que la vaccine préserve de la petite vérole, par un procédé aussi sûr dans ses effets qu'il est doux et simple dans son action. Ses succès sont établis sur plus de cent mille faits vérifiés par le comité central.

Depuis quatre ans que ce comité suit, avec autant de zèle que d'impartialité, les progrès de la vaccine, il ne s'est pas offert un seul fait qui puisse ébranler la confiance publique; il a été prouvé que tout ce qu'on a dit ou écrit de contraire, était l'œuvre de la mauvaise foi ou de l'ignorance.

Il s'agit maintenant de s'occuper des moyens de répandre les bienfaits de cette méthode salutaire, et de parvenir, comme on en a l'espoir, en rendant cette pratique générale, à bannir entièrement la petite vérole.

Tel est le but de la nouvelle société qui vient de se former à Paris, sous les auspices du Ministre de l'intérieur; et qui, forte déjà de tous les moyens que le Gouvernement peut mettre à sa disposition, desire y réunir le concours de toutes les lumières, de tous les talents, de tous les genres de crédit et d'autorité.

L'arrêté ci-joint du Ministre de l'intérieur fera connaître le plan et l'organisation de la Société.

L'extrême importance du projet dont elle s'occupe, le

Paris le 30 Mars 1874

(2^e Direction)

Bureau
des Secours généraux

Paris n° 12.

Vaccins.

Réponse à la lettre
du 9 février 1874.

Enregistrement
à l'arrivée n° 4,118.

Accuse de réception du
Tableau des vaccinations
pratiquées en 1873 dans
ce Département.

S. E. demande dans le
plus bref délai pareil
Tableau pour 1874.

Monsieur, J'ai reçu la double ampliation
que vous m'avez adressée du tableau contenant
le nombre des naissances, des vaccinations, et des
petites vérolés qui ont eu lieu en 1873 dans le
Département que vous administrez.

J'ai transmis au Comité central, établi près
de moi, l'expédition qui lui était destinée. Il en
fera usage dans le rapport qu'il me présentera
sur les progrès de la vaccine en France pendant
cette même année.

Je vous invite, Monsieur, à ne rien négliger
pour répandre parmi vos administrés une
méthode dont les avantages sont aujourd'hui
incontestables, et à m'adresser, dans le plus bref
délai, pareil état pour l'exercice 1874.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un
sincère attachement,

Votre affectionné serviteur
Le Ministre
de l'Intérieur.

Carnot

XXIV ANDRE HONNORAT ET LA LUTTE
CONTRE LA TUBERCULOSE

Au début du XIXème siècle, la tuberculose autrefois désignée sous le nom de phtisie prend une dimension qu'elle n'avait jamais eue. Bien qu'elle régresse un peu dans la seconde moitié du siècle, la plupart des traitements restent inopérants et cette maladie constitue un des fléaux contre lesquels s'acharne l'administration. André Honnorat, sénateur des Basses-Alpes et ministre de l'instruction en 1921, a pris une part très active dans le soutien à la lutte contre la tuberculose.

Rapporteur de la loi sur la création de sanatoriums en 1917, il a été président du comité national de défense contre la tuberculose et a soutenu les grandes campagnes de vente des timbres au profit de la lutte antituberculeuse entre les deux guerres. A cette occasion, le département des Basses-Alpes s'est illustré par une générosité qui lui a valu à deux reprises la visite du ministre de la santé en 1932 et en 1937. Cures de repos et héliothérapie ont longtemps été préconisées pour soigner les malades atteints de tuberculose. C'est dans cette optique que les docteurs Jouve ont créé le 1er octobre 1935 la clinique héliothérapique du château d'Aiglun près de Digne.

La prémunition de la tuberculose par le vaccin BCG a été rendue obligatoire en France par la loi du 5 janvier 1950. Ce vaccin a considérablement réduit le nombre et la gravité des cas de tuberculose.



281/ Affichette en couleurs "balayer à sec et cracher à terre c'est répandre la tuberculose et la mort", s.d, entre 1920 et 1930 ; 3 X 91

282/ Carte de la mortalité par tuberculose en France en 1909, extrait du Larousse médical illustré de 1912

- 283/ Carnet de timbre de la campagne antituberculeuse "propreté",
1930 ; 30 J 3
- 284/ Palmarès par communes de la vente du timbre antituberculeux
pour la campagne de 1930-1931 dans les Basses-Alpes ;
4 J 63
- 285/ Affiche en couleurs par Vila "achetez le timbre anti-
tuberculeux" s.d, vers 1930 ; 1 Fi 4/1109
- 286/ Fac simulé du rapport d'André Honnorat sur la création
de sanatorium pour le traitement de la tuberculose, Imprimerie
nationale, 1917
- 287/ Lettre du comité de défense contre la tuberculose au
président André Honnorat au sujet de la lutte contre
la tuberculose dans les Basses-Alpes, 29 mars 1928 ;
4 J 63
- 288/ Prospectus de la clinique héliothérapique du château
d'Aiglun fondée en 1935 ; Br 3657
- 289/ Portrait d'André Honnorat, ministre de l'instruction,
député et sénateur des Basses-Alpes et Président du comité
de défense contre la tuberculose ; 30 J 3
- 290/ Journal des Basses-Alpes du 11 décembre 1932 relatant
la visite de Justin Godart ministre de la santé dans
les Basses-Alpes ; 1 M 260
- 291/ Lettre d'André Honnorat au préfet au sujet de la remise
de la coupe du timbre antituberculeux par le ministre
de la santé au département des Basses-Alpes, 22 novembre
1932 ; 1 M 260
- 292/ Proposition de médaille d'honneur de l'assistance publique
en faveur de Marie Thérèse Garcin infirmière visiteuse
du dispensaire antituberculeux de Digne, 22 novembre
1932 ; 1 M 260

NOTICE INDIVIDUELLE DE PROPOSITION
POUR L'OBTENTION D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Direction de l'Assistance
et de l'Hygiène publiques

Nom ... *Madame Garin, née Martel*
 Prénoms (souligner le prénom habituellement porté) ... *Marie-Thérèse*
 Profession et domicile actuel ... *Infirmière Titulaire, Rue Alphonse Richard, Digne*
 Nationalité ... *Française*
 Lieu et date de naissance ... *le 3 septembre 1891 à Aiguës, B. Alpes.*

Titres universitaires et publications concernant l'Assistance ou les questions d'aide sociale.....

Le candidat est-il titulaire d'une médaille de l'Assistance publique (depuis quand?) ... *non*

Distinctions honorifiques dont le candidat est déjà titulaire (date d'obtention de chacune d'elles)

- le 7^{er} février 1918 - *Insigne Spécial en argent institué par l'arr. du 1^{er} Mars 1917 en faveur des Infirmières militaires*
- le 16 octobre 1917 - *une palme d'argent, accordée par la Société de Médecins aux Médecins Militaires*

Faits de dévouement et services rendus ; spécifier la date des faits, la nature des services et la qualité en laquelle les actes ont été accomplis (Président, Trésorier, Administrateur, Directeur etc....)...

- de 1914 à 1916 - *Hôpital Municipal n° 49, à Lyon - Infirmière en chef*
- de 1917 à 1919 - *Infirmière titulaire, Hôpital à Bourges*
- de 1919 à 1920 - *" " Hôpital, au Puy de la Rochelle*
- de 1920 à 1921 - *Hôpital, au Puy de la Rochelle*
- de 1921 à 1922 - *Hôpital, au Puy de la Rochelle*

Pièces justificatives fournies à l'appui ..

- 1923 - *Infirmière Titulaire Diplômée d'Etat, spécialisée pour la tuberculose, affectée au Dispensaire de la Vallée, - de 1923 à 1928.*
- 1928 - *affectée au dispensaire anti-tuberculeux à Digne, B. A.*

Observations particulières. Faire ressortir le caractère des services du candidat et les mérites exceptionnels invoqués. En cas de courte durée des services, faire ressortir comment cette insuffisance est compensée par exemple blessures reçues ou dangers courus. En cas de durée considérable expliquer pourquoi la présentation n'a pas eu lieu plus tôt.....

Infirmière très bien notée dans les différents services; a assuré pendant la période d'installation des dispensaires des Basses-Alpes le fonctionnement de deux dispensaires.

OBSERVATION ET AVIS MOTIVE DU PREFET

Infirmière hors pair dont le dévouement et l'activité ne se sont jamais démentis au cours de 18 années d'excellents services. Je serais heureux de lui voir décerner la médaille de l'Assistance Publique. Avis très favorable.

DECISION DU MINISTRE

- Médaille de bronze
- Médaille d'argent
- Médaille d'or



COMITÉ NATIONAL DE DÉFENSE CONTRE LA TUBERCULOSE

Reconnu d'Utilité Publique (Décret du 14 Septembre 1916)

66 bis, Rue Notre-Dame-des-Champs, PARIS (6^e)

PRÉSIDENT FONDATEUR : † M. LÉON BOURGEOIS

PRÉSIDENT : M. ANDRÉ HONNORAT

COMITÉ D'HONNEUR : MM. Georges RISLER, *Président* ; Paul STRAUSS, Prof. Maurice LETULLE, Justin GODART

VICE-PRÉSIDENTS :

Marquise de GANAY MM. Prof. ARNOZAN
MM. Prof. CALMETTE Doct. L. GUINARD
Prof. Léon BERNARD Doct. G. BROUARDEL
E. ROSSY P. MASSON

Directeur Général du Comité National
Docteur O. ARNAUD

Trésorier :
M. Ernest MALLET

Rédacteur en Chef de la Revue de Phtisiologie Médico-Sociale
Doct. POIX

Directeur Adjoint
Docteur J.-B. EVROT

Compte Cheques Postaux 511-39

Téléphone : FLEURUS 11-14

Toutes les Correspondances doivent porter l'adresse :

Direction du Comité National
de Défense contre la Tuberculose

COMITÉ DE PROPAGANDE :

Président :
M. Louis FOREST

Vice-Président :
M. Eugène MIRABAUD

Directeur de la Propagande :
M. Lucien VIBOREL

Téléphone : Ligne Spéciale } FLEURUS 61-25
à la Propagande }

Paris, le 29 MARS 1928

Monsieur le Président André HONNORAT
29. Rue Le Peletier
PARIS.

Monsieur le Président,

Je pense qu'il vous sera agréable de lire la lettre ci-jointe du Dr. Piétri qu'il m'envoie ce jour.

Elle confirme la bonne opinion que j'aie eue de lui, dès que je l'eus dépisté parmi les rares candidats aux postes de médecins vraiment spécialisés en tuberculose.

Je suis persuadé qu'il faut faire confiance à cet habile médecin. Au point de vue technique il est tout-à-fait au dessus de la moyenne, aussi bien en clinique qu'en laboratoire, et, de plus, il est extrêmement adroit et très diplomate. Sa tâche n'était certes pas facile là bas au milieu de confrères qui ne demandaient qu'à trouver un prétexte pour lui tirer dans les jambes. J'ai l'entière conviction qu'il réussira et arrivera à créer dans votre département une bonne organisation d'hygiène qui rendra, à la collectivité, les plus grands services, et fera baisser la mortalité si grande, dans les Basses-Alpes.

Voudriez-vous, après en avoir pris connaissance, me faire renvoyer la lettre du Dr. Piétri, en me fixant un rendez-vous entre le 10 et le 25 Avril auquel je me rendrai avec lui.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments dévoués.

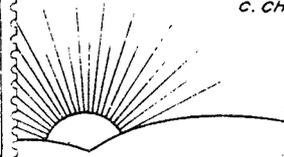
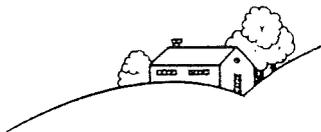
Dr. Cailleret.

COMITÉ NATIONAL DE DÉFENSE CONTRE LA TUBERCULOSE

Reconnu d'utilité publique décret du 14 Sep. 1916

Président fondateur
M. LÉON BOURGEOIS
Président
M. ANDRÉ HONNORAT

66, BOUL' ST MICHEL
PARIS (6^e)
TÉLÉPHONE DANTON 69-05
AD. TÉLÉGR. PARIS CONATUB. 52
C. CH. POSTAUX PARIS 511-39



ACHETEZ TOUS LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

PARIS, le 22 Novembre 1932

Monsieur le Préfet des Basses-Alpes
DIGNE

Mon Cher Préfet,

Je vous confirme qu'après entente avec M. Justin GODART
Ministre de la Santé Publique, la remise de la Coupe d'honneur du
Timbre Antituberculeux au département des Basses-Alpes aura lieu,
DIGNE, le 4 Décembre prochain.

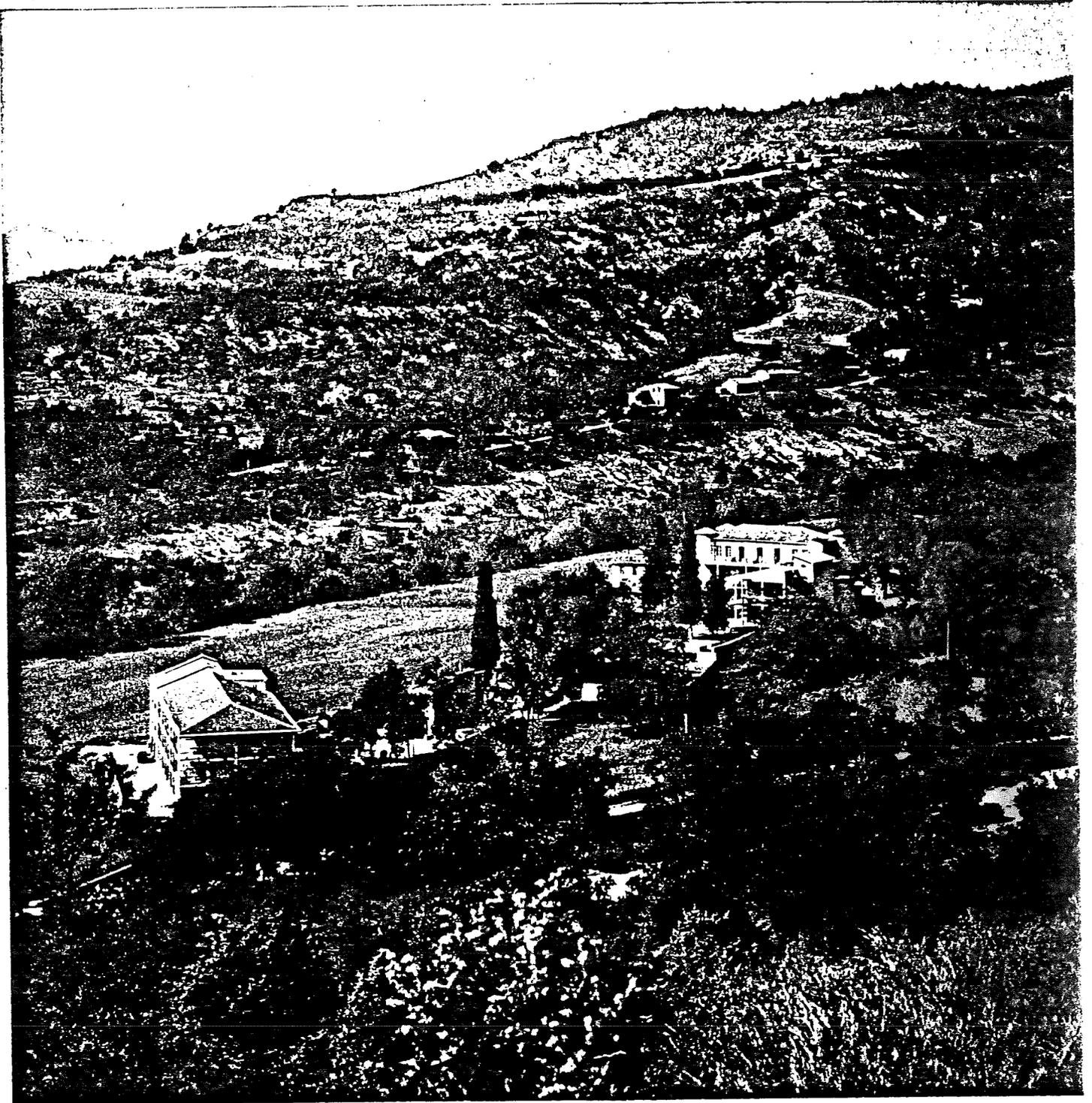
Voulez-vous vous mettre en rapport avec le Cabinet de
M. le Ministre de la Santé Publique et avec M. de COURTOIS, Prési-
dent du Conseil Général, pour régler l'ordre de la marche du Cortège.

A mon avis, le programme doit être extrêmement simple,
mais comporter nécessairement une petite visite au dispensaire
d'hygiène sociale.

Veuillez agréer, Mon Cher Préfet, l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

LE PRESIDENT
du Comité National de Défense contre la
tuberculose :

André HONNORAT
Sénateur - Ancien Ministre



CLINIQUE HÉLIOTHÉRAPIQUE DE « CHATEAU D'AIGLUN »

■
1^{er} Octobre 1935 — 1^{er} Octobre 1955
■

Agréée par le Ministère de la Santé Publique - A.M.G. - les Caisses de Sécurité Sociale
Caisses S. S. agricoles - S.N.C.F.
Ecole de plein air créée par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Dirigée par les Docteurs P. et M. JOUVE
Anciens Internes des Hôpitaux de Lyon.

XXV VERS LA MEDECINE MODERNE

Dans les dernières années du Moyen Age et pendant la Renaissance la pensée médicale commence à évoluer : la multiplication des autorisations de disséquer et la publication d'ouvrages anatomiques permettent de réviser l'enseignement des auteurs antiques. Pourtant les progrès restent faibles parce que les instruments permettant d'approfondir les investigations manquent. Grâce à l'expérimentation qui prend un grand essor au XVIIIème siècle, le renouvellement des connaissances médicales fait des progrès décisifs sans pour autant apporter au niveau des traitements une modification significative de la mortalité générale.

La grande nouveauté du début du XIXème siècle réside dans la méthode anatomo clinique qui privilégie l'observation; auscultation (affinée par le stéthoscope notamment), anatomie pathologique, discussion des traitements et des résultats en fonction du diagnostic. Le XIXème siècle marque aussi une étape en chirurgie, grâce à l'anesthésie par l'éther ou le chloroforme. Venue d'Amérique en 1847, elle a constitué un événement majeur de l'histoire des techniques en permettant des interventions plus longues et plus audacieuses. Les travaux de Pasteur menés notamment sur la maladie qui touche les vers à soie en 1865 dans le département vont déboucher sur une véritable révolution médicale. A la méthode de l'asepsie s'ajoute la mise au point du vaccin à base d'une souche bactérienne atténuée de la même maladie: pour la première fois la vaccination antirabique est pratiquée sur l'homme le 6 juillet 1885. Un habitant de Méailles en bénéficiera à son tour en 1886. La découverte des rayons X par Röntgen en 1896 a reçu une application très rapide en médecine. Depuis la radiographie, élément important du diagnostic, l'imagerie médicale a fait d'immenses progrès avec le scanner dans les années 70 (installé pour la première fois en 1992 dans les Alpes-de-Haute-Provence) et l'appareil à résonance magnétique nucléaire dont l'usage s'est répandu dans les années 80.



- 293/ Reproduction d'un dessin de squelette par Jean Gispaden chirurgien, fin XVème siècle
- 294/ Reproduction d'un dessin d'anatomie humaine par Vesale publié en 1543
- 295 - 296/ Reproduction de deux gravures en couleur du XVème siècle représentant la cautérisation d'une plaie et l'amputation d'une jambe
- 297/ Catalogue illustré des pratiques chirurgicales au XVIIIème siècle
- 298/ Photographie en couleurs d'appareils à chloroforme pour l'anesthésie datés de 1856
- 299 - 300/ Lettre du sous-préfet de Castellane et télégramme de Pasteur au sujet de la vaccination contre la rage de Casimir Sauvan de Méailles, février 1886 ; 5 M 31
- 301/ Reproduction d'un dessin de l'Illustration de 1885 représentant Pasteur et la vaccination contre la rage
- 302/ Reproduction d'un article avec gravure extrait de l'Illustration de 1891 représentant une transfusion sanguine à partir d'une chèvre
- 303/ Circulaire du ministère de l'intérieur du 22 avril 1898 encourageant l'utilisation de la radiographie ;
17 J 64
- 304 - 305/ Exemple de l'Illustration des 1er février et 7 mars 1896 annonçant la découverte des rayons X par Röntgen
- 306 - 307/ Rapport d'expertise médicale du Dr. Damas, établie en 1909 avec la plus ancienne radiographie conservée dans les Basses-Alpes ; 3 U 2/143

Serratura.



Castellane, le 25 Février 1886.

1^e Division

N^o 129

OBJET

Rage



Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande que m'a adressée M. Honnorat, avoué à Castellane, au nom du sieur Sauvan Casimir, propriétaire à Méailles, qui a été mordu le 19 de ce mois par un chien présumé atteint de rage et qui désirerait, s'il y a lieu, être soigné par M. Pasteur.

Je vous prie, en l'urgence, de vouloir bien me ^{faire} télégraphier, demain, si c'est à l'intérêt qu'il appartient de faire des démarches dans ce but et dans le cas contraire dans quelle mesure l'Administration peut intervenir.

LIGNE de Paris N^o 39038 Mots 11 Dépôt le 13 à 9 h. 20 m. du net.

Par faveur envoyer personne mordue pour qu'on perde temps en prévenant le Ministre.

Spasiano



L'ANESTHÉSISTE AVEC SON APPAREIL - Il crie : " La clé de 12 "

Préfecture des Basses-Alpes

Paris le 22 avril 1898

Le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet

Dans ces dernières années l'art de guérir a fait une évolution rapide et féconde. Les progrès réalisés ont plus particulièrement porté sur la chirurgie active; grâce aux procédés de l'asepsie les actes opératoires ont aujourd'hui une justesse remarquable, une benignité véritablement merveilleuse.

Ces notions ont peu à peu pénétré dans les établissements hospitaliers. Mais l'administration qui a la charge de l'assistance médicale gratuite doit leur signaler maintenant une récente conquête de la science, l'application heureuse de la radiographie et de la radioscopie, mode de recherche, d'essai et de contrôle désormais indispensable pour certains examens cliniques.

L'académie de médecine consultée sur ce sujet a dans sa séance du 15^e dernier émis l'avis qu'il convenait « de recommander aux établissements hospitaliers, dans l'intérêt du traitement des malades pauvres, l'application de la radiographie et de la radioscopie »

Je crois devoir porter à votre connaissance les termes du rapport de M^r Gariel d'après lequel l'académie a pris cette délibération.

- « M^r. le Ministre de l'Intérieur, dans une lettre du 24 Janvier 1898, a demandé
 « à l'Académie de médecine de donner son avis sur le point de savoir dans quelle
 « mesure, dans l'état actuel de la science, il conviendrait de recommander aux
 « établissements hospitaliers, dans l'intérêt du traitement des malades pauvres,
 « l'application des nouvelles découvertes de la radiographie et de la radioscopie.
 « Lorsqu'un fait scientifique nouveau est découvert, il s'écoule souvent un assez
 « long temps avant qu'il puisse être pratiquement utilisé d'une manière courante
 « aussi, en général n'est-ce qu'avec une grande circonspection qu'il convient de

LISTE DES PRETEURS

- Famille Comte, laboratoire, Digne
- M. le docteur J. Crozes
- Melle P. Goffi, Digne
- Hôpital de Sisteron
- M. A. Lombard, pharmacien, Volonne
- Musée de Digne les Bains
- M. le docteur G. Perrin-Gouron, Digne
- Mme M. Pesce, infirmière, Digne
- M. J.P. Pinatel, Les Mées
- Melle P. Pons, Digne

